

# De la nomination du cabinet Goga au coup d'État du roi Carol II (28 décembre 1937 - 10 février 1938)\*

**Philippe Henri Blasen**

*Institute of History "A. D. Xenopol"*

Iași, Romania

E-mail: phb@soverin.net

**Abstract:** *From the appointment of the Goga ministry to the coup of King Carol II (December 28, 1937 - February 10, 1938).* The article deals with the history of the short-lived Goga cabinet and of King Carol II's coup. It focuses, first, on Carol II's reasons for appointing the cabinet. Second, it describes the government's populist anti-Semitic, anti-minorities and pro-peasant measures, as well as other steps taken to secure an electoral victory in the general elections of March 1938. The paper also discusses the stance of the British and the French governments towards the Goga cabinet in the context of a growing anti-Semitic atmosphere. Finally, it examines the relations between the Goga cabinet and the Iron Guard and shows how the royal coup was prepared and implemented.

**Keywords:** National-Christian Party, Iron Guard, history of Romanian fascism, history of Romanian anti-Semitism, history of international relations, Romanian Royal Dictatorship

**Rezumat:** *De la numirea guvernului Goga la lovitură de stat a regelui Carol al II-lea (28 decembrie 1937 - 10 februarie 1938).* Articolul se ocupă de istoria efemerului guvern Goga și a loviturii de stat a regelui Carol II. Începe cu o analiză a motivelor pentru care Carol II a numit guvernul Goga și descrie măsurile populiste antisemite, antiminoritare și dedicate țăranilor ale acestuia, precum și celelalte acțiuni pentru a-și asigura victoria electorală la alegerile din martie 1938. Mai departe, articolul cercetează atitudinea guvernelor britanic și francez față de cel român în cadrul atmosferei antisemite crescânde. Reconstituie relațiile dintre cabinetul Goga și Legiunea Arhangelul Mihail și arată cum lovitură de stat regală a fost pregătită și realizată.

**Cuvinte-cheie:** Partidul Național-Creștin, Legiunea Arhangelul Mihail, istoria fascismului românesc, istoria antisemitismului românesc, istoria relațiilor internaționale, dictatura regală

---

\* This work was supported by a grant of the Romanian Ministry of Research and Innovation, CCCDI - UEFISCDI, project number PN-III-P1-1.2-PCCDI-2017-0116, within PNCDI III

### La nomination du cabinet Goga

Lors des élections des députés et du sénat les 20 et 22 décembre 1937, le parti national-libéral, au pouvoir depuis 1933, ne réussit pas à atteindre le seuil de 40% qui lui aurait donné la majorité absolue, conformément à la loi électorale de 1926 (art. 90b).<sup>1</sup> À en croire l'homme politique Constantin Argetoianu (1871-1955), la défaite était telle qu'elle rendait impossible une retouche réparatrice des résultats. Ceux-ci furent publiés avec un retard inhabituel, le 30 décembre 1937 et le 5 janvier 1938,<sup>2</sup> et, toujours d'après Argetoianu, ajustés de sorte que Tout pour le pays, le parti-écran du mouvement d'extrême-droite Légion de l'Archange Michel, n'occupe pas la deuxième position après le parti national-libéral.<sup>3</sup> Selon les résultats officiels de l'élection de la chambre des députés, le parti national-paysan (centre-gauche) se classait deuxième avec 20,40% des suffrages. Il était suivi par Tout pour le pays avec 15,58% et le parti national-chrétien avec 9,15%.<sup>4</sup> Ce dernier était de même origine que la Légion, avec qui il était toutefois engagé dans une guerre fratricide.<sup>5</sup>

Le roi Carol II était dans l'embarras. En février 1937, suite à l'enterrement triomphal et à grand capital électoral des légionnaires Ion Moța et Vasile Marin à Bucarest, il avait offert la fonction de président du Conseil au chef de la Légion, Corneliu Zelea Codreanu (1899-1938), en échange de la direction du mouvement. À en croire l'homme de confiance du roi, Ernest Urdăreanu (1897-1985), Codreanu avait décliné toute coopération en automne de la même année et s'était allié avec "le pire ennemi" de Carol, le président du parti national-paysan Iuliu Maniu (1873-1953).<sup>6</sup> En plus, sûr de sa victoire après les élections, Codreanu

<sup>1</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°71 (27 mars 1926), pp. 4273-4293.

<sup>2</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°301 (30 décembre 1937), pp. 9716-9835; n°4 (5 janvier 1938), pp. 31-81.

<sup>3</sup> Constantin Argetoianu, *Însemnări zilnice. 1 iulie - 31 decembrie 1937* [Notes journalières. 1<sup>er</sup> juillet - 31 décembre 1937], (București: Machiavelli, 2001), p. 295 (21 décembre 1937); p. 296 (22 décembre 1937); p. 297 (22 décembre 1937).

<sup>4</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°301 (30 décembre 1937), pp. 9717 ss.

<sup>5</sup> Oliver Jens Schmitt, *Corneliu Zelea Codreanu. Ascensiunea și căderea "Căpitanului"* [Corneliu Zelea Codreanu. Ascension et chute du "Capitaine"], (București: Humanitas, 2017), pp. 56 ss.

<sup>6</sup> Bundesarchiv - Abteilung Militärarchiv, RW 5/29, ff. 14-19: le ministre plénipotentiaire allemand à l'Auswärtiges Amt, 29 mars 1939; Rebecca Ann Haynes, "Reluctant Allies? Iuliu Maniu and Corneliu Zelea Codreanu against Carol II of Romania", *The Slavonic and East European Review*, n°1 (2007), p. 113; Oliver Jens Schmitt, *Căpitan Codreanu. Aufstieg und Fall des rumänischen Faschistenführers* (Wien:

avait annoncé pour cette éventualité l'alliance immédiate de la Roumanie avec le Reich,<sup>7</sup> ce qui contrevenait à la politique étrangère pro-française du Royaume.<sup>8</sup>

Dans son journal, le roi notait qu'en raison de sa mésentente avec Maniu (qui lui reprochait son train de vie), il en avait appelé à Ion Mihalache (1882-1963), le numéro deux du parti national-paysan. Cependant, compte tenu du succès de Tout pour le pays, qu'il interprétait comme le symptôme d'une tendance nationaliste généralisée, le roi avait insisté que Mihalache entre en coalition avec les nationalistes du Front roumain de l'ancien national-paysan Alexandru Vaida-Voevod (1872-1950). Toujours selon son journal, le roi avait espéré un refus du Front roumain et d'autres partis nationalistes que Mihalache aurait contactés subséquemment, ce qui aurait laissé ceux-ci sans l'argument qu'ils avaient été ignorés et aurait ainsi renforcé la position des national-paysans. Mais Mihalache se serait disputé avec ses collègues de parti, dont Maniu, n'aurait pas pris contact avec le Front roumain et aurait finalement abandonné sa mission.

À ce point, aux dires du roi, il ne lui resta plus d'autre solution que de s'adresser au quatrième en rang, le parti national-chrétien, même si ce dernier n'avait, selon les chiffres officiels, remporté que 281.167 suffrages lors de l'élection de la chambre des députés.<sup>9</sup> Le 27 décembre 1937 à 11h30, le roi reçut en audience le président du parti Octavian Goga<sup>10</sup> et, le lendemain, le nomma président du Conseil et le chargea de former le gouvernement.<sup>11</sup>

Carol II amena ainsi au pouvoir une formation tout autant germanophile que la Légion et qui jouissait en plus du soutien de

---

Paul Zsolnay, 2016), p. 234. À propos du soutien que le roi avait accordé les années précédentes à Codreanu dans le but de s'asservir la Légion, voir Schmitt, *Căpitan Codreanu*, p. 132; p. 147; pp. 148-149.

<sup>7</sup> Argetoianu, *1 iulie - 31 decembrie 1937*, p. 299 (23 décembre 1937).

<sup>8</sup> Carol II, *Între datorie și pasiune. Însemnări zilnice 1904-1939* [Entre le devoir et la passion. Notes journalières 1904-1939], (București: Silex, 1995), p. 234 (2 novembre 1937 - 31 décembre 1937).

<sup>9</sup> Carol II, *Între datorie și pasiune*, pp. 233-234 (2 novembre 1937 - 31 décembre 1937); Alexander L. Easterman, "Exclusive Interview With King Carol. Declares He Is Master of Rumania", *Daily Herald*, n°6834 (10 janvier 1938), p. 1; Le correspondant de *The Times* ne manqua pas de relever le parallélisme avec l'investiture de Franz von Papen par Paul von Hindenburg: "M. Goga's Mission. A German Parallel. From Our Central European Correspondent", *The Times*, n°47880 (31 décembre 1937), p. 12.

<sup>10</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°300 (29 décembre 1937), p. 9670.

<sup>11</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°300 (29 décembre 1937), p. 9670; n°299 (28 décembre 1937), p. 9665.

l'*Aussenpolitisches Amt der NSDAP* [bureau pour affaires étrangères du parti national-socialiste des travailleurs allemands], qui venait de tenter vainement d'arranger une alliance électorale entre le parti national-chrétien et Tout pour le pays.<sup>12</sup> Le dirigeant de l'*Aussenpolitisches Amt der NSDAP*, l'idéologue national-socialiste Alfred Rosenberg (1893-1946) nota avec satisfaction le 31 décembre 1937 dans son journal: "Ainsi Goga avait été investi, notre collaboration des dernières deux années avait obtenu le succès escompté".<sup>13</sup>

Le fait que le roi nomma président du Conseil le président du parti national-chrétien Octavian Goga et non pas son président suprême Alexandru C. Cuza (1857-1947) dénote sans doute sa volonté de tenir en échec l'aile radicalement germanophile du parti. Face à Cuza, partisan inconditionnel du ralliement de la Roumanie à l'Axe, Goga était perçu comme attaché à l'alliance avec la France et à la Petite Entente (entre la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie contre la Hongrie). Wilhelm Fabricius (1882-1964), le ministre plénipotentiaire allemand à Bucarest, avait même considéré cet attachement comme une entrave à un patronage allemand du parti national-chrétien.<sup>14</sup> Pourtant, toujours le 31 décembre 1937, Rosenberg était convaincu qu'avec l'avènement du gouvernement antisémite "la vitesse à laquelle se poursui (*vait*) la dissolution de la Petite Entente (*avait*) été augmentée de manière déterminante".<sup>15</sup>

---

<sup>12</sup> Martin Broszat, "Deutschland-Ungarn-Rumänien. Entwicklung und Grundfaktoren nationalsozialistischer Hegemonial- und Bündnispolitik 1938-1941", *Historische Zeitschrift*, n°1 (1968), p. 57; Wolfgang Miegé, *Das Dritte Reich und die Deutsche Volksgruppe in Rumänien 1933-38. Ein Beitrag zur nationalsozialistischen Volkstumspolitik* (Bern, Frankfurt am Main: Lang, 1972), pp. 215-216; Paul A. Shapiro, "Prelude to Dictatorship in Romania. The National Christian Party in Power. December 1937-February 1938", *Canadian-American Slavic Studies*, n°1 (Spring 1974), pp. 52; 54; 56; Schmitt, *Căpitan Codreanu*, p. 248. L'*Auswärtiges Amt*, le ministère des Affaires étrangères allemand, s'était par contre abstenu de s'immiscer dans les élections, puisque le parti national-libéral, dont la politique devenait de plus en plus antisémite, lui avait fait entrevoir un rapprochement avec l'Axe: Shapiro, "Prelude", pp. 56; 57-58.

<sup>13</sup> "So kam die Betrauung Gogas zustande, unsere 2jährige Arbeit hatte den erstrebten Erfolg gehabt". Cité d'après:

<https://collections.ushmm.org/view/2001.62.14?page=191> (consulté le 13 juillet 2018).

<sup>14</sup> Shapiro, "Prelude", pp. 57-58; Gheorghe T. Pop, *Caracterul antinațional și antipopular al activității partidului național-creștin* [Le caractère anti-national et anti-populaire de l'activité du parti national-chrétien], (Cluj-Napoca: Dacia, 1978), pp. 174-175.

<sup>15</sup> "damit (*ist*) der Rythmus zur Auflösung der kleinen Entente entscheidend verstärkt worden". Cité d'après :

<https://collections.ushmm.org/view/2001.62.14?page=191> (consulté le 13 juillet 2018).

Le roi imposa en plus aux national-chrétiens de coopter comme membres du gouvernement quatre apostats national-paysans, dont notamment Armand Călinescu (1893-1939). Selon les dires du roi, Călinescu était "une garantie" (*o garanție*) pour lui et cette "infiltration démocratique" lui servait de "frein contre certains excès qui étaient à craindre".<sup>16</sup> C'était sans doute là une référence tant à différents hommes politiques national-chrétiens qu'aux troupes paramilitaires du parti national-chrétien, les Lanciers.<sup>17</sup> Comme Călinescu prit le portefeuille de ministre de l'Intérieur,<sup>18</sup> le roi garda le contrôle de la gendarmerie et de la police, y inclus de la police secrète Siguranța.

Vu cette présence national-paysanne, le gouvernement prit le nom de "gouvernement de l'union national-chrétienne-paysanne".<sup>19</sup> Le cabinet n'en était pas moins dominé par le parti national-chrétien et notamment par le groupe de Goga.<sup>20</sup>

---

<sup>16</sup> Carol II, *Între datorie și pasiune*, p. 234: "Grație infiltrațiunei democratice, am putut obține o frână pentru anumite excese ce erau de temut, și foarte bine am făcut"; Le lendemain de sa nomination, Călinescu se vanta d'être "l'homme de confiance" du roi au sein du gouvernement: Argetoianu, *1 iulie - 31 decembrie 1937*, p. 310 (29 décembre 1937): "omul de încredere".

<sup>17</sup> Il s'agit d'un jeu de mot: les LANCIERS étaient à l'origine les troupes paramilitaires de la Ligue de défense national-chrétienne d'Alexandru C. Cuza (Liga Apărării Național-Creștine, LANC): Shapiro, "Prelude", pp. 80-81.

<sup>18</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°299 (28 décembre 1937), pp. 9665-9666.

<sup>19</sup> Argetoianu, *1 iulie - 31 decembrie 1937*, p. 309 (29 décembre 1937): "Guvern al Uniunii național-creștină-țărănească"; "M. Armand Călinescu rappelle aux préfets que le gouvernement Goga est un gouvernement d'autorité. La circulaire du ministre de l'Intérieur", *Le Moment*, n°883 (3 février 1938), p. 6: "gouvernement d'union national-chrétienne et paysanne". Après la dissolution des assemblées législatives le 18 janvier, le gouvernement se proposa de se présenter sous ce même nom aux nouvelles élections: "Neuer Listenname der rumänischen Regierungspartei", *Deutsches Nachrichtenbüro*, n°88 (20 janvier 1938).

<sup>20</sup> Le gouvernement Goga se composait de:

- Octavian Goga (national-chrétien), président du Conseil;
- G<sup>al</sup> Ion Antonescu, ministre de la Défense nationale;
- Gheorghe Banu (national-chrétien), ministre de la Santé et de la Protection Sociale;
- Armand Călinescu (national-paysan), ministre de l'Intérieur;
- Alexandru C. Cuza (national-chrétien), ministre sans portefeuille;
- Gheorghe A. Cuza (national-chrétien, fils du précédent), ministre du Travail;
- Stan Ghițescu (national-chrétien), ministre de la Coopération;
- Ion Gigurtu (national-chrétien), ministre de l'Industrie et du Commerce;
- Radu Irimescu, ministre de l'Air et de la Marine;
- Ioan Lupăș (national-chrétien, groupe de Goga), ministre des Cultes et des Arts;
- Istrate Micescu (national-chrétien), ministre des Affaires étrangères;

---

Ion Petrovici (national-chrétien, groupe de Cuza), ministre de l'éducation nationale;

Virgil Potârcă (national-paysan), ministre des Travaux publics et des Communications et (jusqu'au 8 janvier 1938), ministre par intérim de l'Agriculture et des Domaines;

Vasile Rădulescu-Mehedinți (national-paysan), ministre de la Justice;

Eugen Savu (groupe de Goga), ministre des Finances;

Aurel Baciuc (national-chrétien, groupe de Goga), sous-secrétaire d'État à la Justice;

Lucian Blaga (groupe de Goga), sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères;

Sebastian Bornemisa (national-chrétien, groupe de Goga), sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil;

Silviu Dragomir (national-chrétien, groupe de Goga), ministre secrétaire d'État sans portefeuille;

Ion D. Enescu (national-chrétien), sous-secrétaire d'État aux Finances;

Alexandru Hodoș (national-chrétien, groupe de Goga), sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil;

Tilică Ioanid (national-chrétien), sous-secrétaire d'État à l'Intérieur;

Vasile Prelipceanu (national-chrétien), sous-secrétaire d'État à l'Agriculture et aux Domaines;

Ioan Gh. Savin (national-chrétien), sous-secrétaire d'État à l'éducation nationale;

Leon Scridon (national-chrétien, groupe de Goga), sous-secrétaire d'État au Travail;

Dinu Simian (national-paysan), sous-secrétaire d'État à l'Intérieur;

G<sup>al</sup> Paul Teodorescu, sous-secrétaire d'État à la Défense nationale;

Constantin Tomescu (national-chrétien), sous-secrétaire d'État aux Cultes et aux Arts.

Après que le président du Front roumain Vaida-Voevod eut refusé le 4 janvier 1938 sa coopération au gouvernement Goga, le 9 janvier, sous l'impulsion du secrétaire général du parti D. R. Ioanițescu, plusieurs dirigeants du parti passèrent au gouvernement. La plupart des filiales du Vieux-Royaume suivirent leur exemple. Pour récompense, Ioanițescu reçut le 8 janvier 1938 le portefeuille de ministre de l'Agriculture et des Domaines.

Pour les décrets de nomination: *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°299 (28 décembre 1937), p. 9665; pp. 9665-9666; 9666; n°302 (31 décembre 1937), p. 9838; n°6 (8 janvier 1938), p. 102.

Pour les appartenances politiques des ministres et sous-secrétaires d'État: Sebastian Bornemisa, *Catechism național-creștin pentru lămurirea sătenilor români din jud. Cluj* [Catéchisme national-chrétien pour éclairer les villageois roumains du département de Cluj], (Cluj: Astra, 1936), pp. 12-13; *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°301 (30 décembre 1937), pp. 9716-9835; n°4 (5 janvier 1938), pp. 31-81;

Pour l'appartenance politique de Gigurtu, présenté par le légionnaire Petre Pandrea comme un national-chrétien qui finançait la Légion: Roland Clark, *Sfântă Tinerețe Legionară. Activismul fascist în România interbelică* [Sainte jeunesse légionnaire. Activisme fasciste dans la Roumanie de l'entre-deux-guerres], (Iași: Polirom, 2015), p. 181.

Lors d'une interview accordée le 9 janvier au journaliste écossais Alexander Easterman du *Daily Herald*, Carol II affichait la conviction qu'il contrôlait le gouvernement Goga. Il répondit ainsi à la question s'il approuvait la politique intérieure du gouvernement: "It is my Government and must have my approval. The day I am not satisfied with its conduct of affairs I shall require a change".<sup>21</sup>

Simultanément, le roi préparait ainsi le public britannique à un changement de gouvernement, voire de régime. En effet, comme le montre son journal, le roi avait pris un pari en nommant le cabinet Goga: "C'est sûrement une mauvaise solution, mais c'est quand même celle qui l'est le moins. Je suis parfaitement conscient qu'un gouvernement avec ces éléments, qui sont assez (sic!) décidément antisémites, ne pourra durer longtemps et qu'après cela, je serai libre de pouvoir prendre des mesures plus radicales qui nous libéreront, le pays et moi, de la tyrannie si souvent dépourvue de patriotisme [et] des intérêts mesquins des partis".<sup>22</sup>

### La politique du gouvernement Goga

Dans le paysage politique roumain de 1937, le parti national-chrétien était une petite formation, sans espoir sérieux d'accéder au pouvoir. Peut-être en conséquence, son programme était impropre aux

---

À propos d'Irimescu, qui gardait le poste qu'il avait occupé depuis le 8 janvier 1937 et qu'Argetoianu croyait être l'homme de confiance du roi: *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°5 (8 janvier 1937), p. 137; Argetoianu, *1 iulie - 31 decembrie 1937*, p. 26 (8 janvier 1937);

À propos d'Eugen Savu que l'historien Paul A. Shapiro décrit comme l'ancien directeur de la Banque nationale de Roumanie et l'associé de longue date de Goga: Shapiro, "Prelude", p. 71, note 123;

À propos du Front roumain et de Ioanițescu: Carol Iancu, *Les Juifs de Roumanie et la solidarité internationale 1919-1939*, (Montpellier: Université Paul Valéry - Montpellier III, 2006), pp. 234-237 (doc. 92): Ernst-Christoph Schepky, représentant d'Alfred Rosenberg à Budapest, extrait de rapport, 22 janvier 1938; Mircea Mușat et Ion Ardeleanu, *România după Marea Unire. Vol. 2. Part. 1* [La Roumanie après la Grande Union], (București: Editura Științifică și Enciclopedică, 1988), p. 240;

Pour l'appartenance des ministres et sous-secrétaires d'État au groupe de Goga ou de Cuza: Pop, *Caracterul antinațional*, p. 178.

<sup>21</sup> Alexander L. Easterman, "Exclusive Interview With King Carol. Declares He Is Master of Rumania", *Daily Herald*, n°6834 (10 janvier 1938), p. 1.

<sup>22</sup> Carol II, *Între datorie și pasiune*, p. 234 (2 novembre 1937 - 31 décembre 1937): "Este desigur o soluțiune proastă, dar totuși cea mai puțin. Sunt perfect conștient că o guvernare cu aceste elemente, destul de hotărât antisemite, nu va putea fi una de lungă durată și că după aceea voi fi liber să pot lua alte măsuri mai forte, măsuri cari să mă descătușească atât Țara cât și pe mine de tirania adesea atât de nepatriotică, a meschinelor interese de partid".

responsabilités gouvernementales. Utopique, il était truffé d'idées aussi fantaisistes qu'extrémistes, dont l'expulsion des Juifs de Roumanie<sup>23</sup> était l'une des plus patentes. Pourtant, le parti national-chrétien accepta de gouverner en s'appuyant sur son programme électoral. Bien plus, il se créa une pression supplémentaire en se lançant dès sa venue au pouvoir dans une nouvelle campagne électorale. Selon l'*Auswärtiges Amt*, le ministère des Affaires étrangères allemand, "il (était) clair que (Goga), après avoir remporté seulement 9% lors des élections de décembre, devait sentir le besoin de s'assurer un soutien réellement solide parmi le peuple".<sup>24</sup> Après une première annonce de Goga lors d'un discours radiodiffusé le 31 décembre 1937<sup>25</sup> et une hésitation de la part du souverain,<sup>26</sup> le projet de décret de dissolution des assemblées législatives fut adopté le 18 janvier 1938 par le conseil des ministres<sup>27</sup> et le décret promulgué le même jour par le roi, les élections étant fixées au 2 et au 5 mars.<sup>28</sup> L'élection du sénat fut reportée le 22 janvier du 5 au 7 mars.<sup>29</sup> Lorsque Iuliu Maniu attaqua le décret devant la commission centrale électorale pour motif d'inconstitutionnalité, le gouvernement fit pression sur la commission pour qu'elle rejette le recours.<sup>30</sup> Pourtant, il paraît que ce recours (ou un recours similaire) parvint jusqu'à la cour de cassation.<sup>31</sup>

Jusqu'à présent, il n'existe pas d'étude approfondie de la politique nationale et internationale du gouvernement Goga. Les meilleures recherches à ce sujet restent celles de Paul A. Shapiro<sup>32</sup> et de

---

<sup>23</sup> Bornemisa, *Catechism*, p. 15: "îndepărtarea din țară a jidanilor și a altor streini veniți la noi după încheierea păcii și încetățeniți prin înșălăciune".

<sup>24</sup> *Akten zur Deutschen Auswärtigen Politik 1918-1945. Serie D. Band V* (Baden-Baden: 1953), pp. 210-213 (doc. 179): Auswärtiges Amt, circulaire, 9 mars 1938: "Daß dieser das Bedürfnis haben mußte, nachdem er bei den Dezemberwahlen nur 9% der Stimmen erhalten hatte, sich einen wirklich tragfähigen Anhang im Volke zu verschaffen, ist einleuchtend".

<sup>25</sup> "Cuvântarea-program a d-lui Octavian Goga pronunțată aseară la microfon", *Timpu* (2 janvier 1938).

<sup>26</sup> Armand Călinescu, *Însemnări politice 1916-1939* [Notes politiques 1916-1939], (București: Humanitas, 1990), pp. 366-367 (13 janvier 1938); p. 367 (14 janvier 1938).

<sup>27</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 452/1938, f. 154: journal du conseil des ministres n°61 du 18 janvier 1938, exposé des motifs; f. 155: journal du conseil des ministres n°61 du 18 janvier 1938.

<sup>28</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°14 bis (18 janvier 1938), p. 245.

<sup>29</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°18 (22 janvier 1938), p. 314.

<sup>30</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 368 (23 janvier 1938).

<sup>31</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 374 (7 février 1938); p. 375 (7 février 1938).

<sup>32</sup> Shapiro, "Prelude".

Dov B. Lungu,<sup>33</sup> malgré des erreurs de fond qui les rendent problématiques. Dans le cadre de cet article, il ne peut être donné qu'un bref aperçu de cette politique, en insistant sur ses aspects moins connus.

Le gouvernement Goga prit surtout trois types de mesures, déterminées en partie par son programme et en partie par la nouvelle campagne électorale (qui, officiellement, ne commença que le 6 février).<sup>34</sup> Il s'agissait tout d'abord de mesures populistes antisémites et, en moindre mesure, généralement antiminoritaires qui provoquèrent une stagnation économique,<sup>35</sup> puis, de mesures essentiellement populistes en faveur des paysans, elles aussi marquées par un discours nationaliste<sup>36</sup> et préjudiciables au budget de l'État,<sup>37</sup> et, enfin, de mesures censées directement influencer l'issue des élections de mars 1938.

Les mesures populistes antisémites et antiminoritaires approuvées par le conseil des ministres comprenaient la suppression des journaux de gauche *Lupta* [La lutte], *Adevărul* [La vérité] et *Dimineața* [Le

---

<sup>33</sup> Dov B. Lungu, "The French and British Attitudes towards the Goga-Cuza Government in Romania. December 1937-February 1938", *Canadian Slavonic Papers / Revue Canadienne des Slavistes*, n°3 (septembre 1988).

<sup>34</sup> Constantin Argetoianu, *Însemnări zilnice. 1 ianuarie - 30 iunie 1938* [Notes journalières. 1<sup>er</sup> janvier - 30 juin 1938], (București: Machiavelli, 2002), p. 102 (7 février 1938).

<sup>35</sup> Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, p. 309 (29 décembre 1937); "Bucharest, 30 December 1937", *The Times*, n°47880 (31 décembre 1937), p. 12; Călinescu, *Însemnări politice*, p. 370 (28 janvier 1938); Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 220-226 (doc. 86): le chargé d'affaires français en Roumanie au ministre des Affaires étrangères français, 17 janvier 1938; pp. 234-237 (doc. 92): Ernst-Christoph Schepky, représentant d'Alfred Rosenberg à Budapest, extrait de rapport, 22 janvier 1938.

<sup>36</sup> Ainsi, dans l'exposé des motifs du journal du conseil des ministres qui amnistiait les paysans qui avaient enfreint le code forestier, le ministre de la Justice soutenait qu'"une telle mesure est également nécessaire en raison du fait que les infractions les plus fréquentes sont commises dans les régions où les villageois souffrent d'une situation matérielle inférieure qui est due aux circonstances défavorables dans lesquelles les a plongés le non respect du principe de la primauté de l'élément national ; continuer les poursuites contre les condamnés aurait comme conséquence d'empirer encore plus la situation de l'élément national": Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 452/1938, f. 55: journal du conseil des ministres n°23 du 11 janvier 1938, exposé des motifs: "O atare măsură este impusă și de faptul că contravențiunile cele mai frecvente (sic!) sunt săvârșite în părțile unde sătenii sunt în situațiuni materiale inferioare, aceasta datorită împrejurărilor neprielnice în care i-au adus nesocotirea principiului primatului elementului național; o urmărire ce s'ar face împotriva celor condamnați ar avea efectul de a fi mai mult înrăutățită situațiunea elementului național".

<sup>37</sup> Voir plus loin.

matin] décriés comme organes juifs;<sup>38</sup> la création d'une commission de vérification des licences des tenanciers juifs des campagnes;<sup>39</sup> la révision des autorisations d'exercer accordées après 1919 aux médecins et pharmaciens diplômés à l'étranger;<sup>40</sup> la restriction de l'admission à l'examen de qualification de professeur de secondaire ès lettres et histoire roumaines aux candidats d'ethnie roumaine<sup>41</sup> et la révision de la citoyenneté roumaine des Juifs de Roumanie.<sup>42</sup> Cette dernière mesure provoqua le chaos dans les administrations communales et les tribunaux débordés par les demandes de documents et les dépôts de dossiers<sup>43</sup> et entraîna le gouvernement roumain et notamment le président du Conseil Octavian Goga et le ministre des Affaires étrangères Istrate Micescu (1881-1951) dans une bataille diplomatique avec le secrétariat de la Société des Nations, la France et la Grande-Bretagne,<sup>44</sup> puisque quatre organisations juives, en se fondant notamment sur le traité de protection des minorités signé par la Roumanie le 9 décembre 1919,<sup>45</sup> soumièrent des

---

<sup>38</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 451/1937, ff. 297-298 = *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°302 (31 décembre 1937), p. 9840.

<sup>39</sup> "Revizuirea brevetelor cârciumarilor evrei dela sate. Primele măsuri pentru ieftinirea traiului. Deciziunile consiliului de miniștri de Miercuri" [La révision des licences des bistrots juifs de la campagne. Les premières mesures pour rendre la vie moins chère. Les décisions du conseil des ministres de mercredi], *Glasul Bucovinei* [La Voix de Bucovine], n°5234, (9 janvier 1938), p. 3.

<sup>40</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 452/1938, f. 14 = *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°11 (14 janvier 1938), p. 175; n°9 (12 janvier 1938), p. 154; n°33 (10 février 1938), pp. 778-779.

<sup>41</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 453/1938, f. 52: journal du conseil des ministres n°120 du 27 janvier 1938.

<sup>42</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 452/1938, f. 217: journal du conseil des ministres n°88 du 20 janvier 1938 = *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°21 (27 janvier 1938), p. 612; n°18 (22 janvier 1938), pp. 314-316.

<sup>43</sup> The National Archives, FO 371/22453 (R 1377), ff. 245-248: le Congrès juif mondial aux président et membres du Conseil de la Société des Nations, 12 février 1938; Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 454/1938, f. 275: journal du conseil des ministres n°242 du 8 février 1938, exposé des motifs; f. 276: journal du conseil des ministres n°242 du 8 février 1938.

<sup>44</sup> P. ex. Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 231-233 (doc. 90): note transmise au ministre des Affaires étrangères français, 20 janvier 1938.

<sup>45</sup> *Recueil des Traités et des Engagements Internationaux enregistrés par le Secrétariat de la Société des Nations. Volume 5* (Paris: Henri Dupuy et Cie, 1921), pp. 335-347 (n°140). Le nom complet du traité est: "Traité entre les principales puissances alliées et associées et la Roumanie, concernant la protection des minorités et les relations commerciales".

pétitions à la Société des Nations<sup>46</sup> et cherchaient à obtenir l'application de la procédure d'urgence à celles-ci.<sup>47</sup>

Les mesures susmentionnées étaient utilisées à fin de propagande, notamment lors des discours radiodiffusés de Goga le 31 décembre 1937<sup>48</sup> et du sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil Alexandru Hodoș (1893-1967) le 5 février 1938.<sup>49</sup>

À ces mesures s'en ajoutaient d'autres, prises par des ministères individuels. Ainsi, le 31 décembre 1937, la présidence du Conseil ne prolongea plus les abonnements de train gratuits de 105 journalistes juifs,<sup>50</sup> ce dont Goga se vanta le même jour à la radio,<sup>51</sup> et, au début de février 1938, supprima le journal russe de Chișinău *Бессарабское Слово* [*Bessarabskoë Slovo*, La Parole bessarabe].<sup>52</sup> Le 5 janvier 1938, le ministère de l'Intérieur convoqua les salariés de l'État, des départements et des municipalités à un enième examen de roumain.<sup>53</sup> Le 14 janvier, le ministère du Travail, de la Santé et de la Protection sociale, dirigé par Gheorghe Cuza (1896-1950), le fils d'Alexandru C. Cuza, interdit aux

---

<sup>46</sup> Archives de l'Office des Nations unies à Genève, R3944/4/13396/32626 = The National Archives, FO 371/22349 (R 4517), ff. 215-269: le Congrès juif mondial, pétition, 13 janvier 1938; Archives de l'Office des Nations unies à Genève, R3943/4/13396/32388 = The National Archives, FO 371/22349 (R 4517), ff. 269v-270: l'Alliance israélite universelle, pétition, 13 janvier 1938; The National Archives, FO 371/22349 (R 4517), ff. 270v-271: le Joint Foreign Committee, pétition, 14 janvier 1938; Archives de l'Office des Nations unies à Genève, R3944/4/13396/32508 = The National Archives, FO 371/22349 (R 4517), ff. 271v-312: le Comité pour la Défense des Droits des Israélites en Europe centrale et orientale, pétition, 23 janvier 1938.

<sup>47</sup> The National Archives, FO 371/22453 (R 857), ff. 137-138: Roger Mellor Makins, compte rendu d'une conversation avec Nahum Goldmann et Maurice Perlzweig, 26 janvier 1938; Archives de l'Office des Nations unies à Genève, R3943/4/13396/32402: Rasmus Skylstad, minute, 27 janvier 1938; The National Archives, FO 371/22453 (R 856), ff. 132-134: Lord Cranborne, compte rendu des conversations avec Nahum Goldmann et Adolph Brotman, 28 janvier 1938.

<sup>48</sup> "Cuvântarea-program a d-lui Octavian Goga pronunțată aseară la microfon" [Le discours-programme que M. Octavian Goga a prononcé hier soir au microphone], *Timpul* [Le Temps] (2 janvier 1938).

<sup>49</sup> "Le manifeste du gouvernement", *Le Moment*, n°887 (7 février 1938), p. 3.

<sup>50</sup> "Anularea permiselor gratuite pe c.f.r. ale ziaristilor evrei" [L'annulation des abonnements de C.F.R. gratuits des journalistes juifs], *Universul* [L'Univers], n°1 (1<sup>er</sup> janvier 1938), p. 21.

<sup>51</sup> "Cuvântarea-program a d-lui Octavian Goga pronunțată aseară la microfon", *Timpul* (2 janvier 1938).

<sup>52</sup> "Par ordre de la Présidence du Conseil des Ministres ...", *Le Moment*, n°886 (6 février 1938), p. 3.

<sup>53</sup> Serviciul Județean al Arhivelor Naționale Cluj, Fond *Prefectura Județului Cluj* (29, 37), dossier 36/1939: le ministère de l'Intérieur, circulaire 59, 5 janvier 1938.

Juifs d'avoir à leur service des servantes chrétiennes âgées de moins de 40 ans "vu les nombreux cas qui ont été signalés et où il s'est avéré que les patrons juifs qui engagent chez eux de jeunes femmes de service roumaines le font à des fins de trafic de chair humaine".<sup>54</sup> Ce fut la seule mesure antisémite à provoquer l'indignation du ministre plénipotentiaire britannique Reginald Hoare (1882-1954)<sup>55</sup> et à être suspendue sur ordre du roi.<sup>56</sup> Le même ministère licencia le 16 janvier les médecins juifs des assurances sociales<sup>57</sup> et interdit le 28 janvier aux établissements ouverts au public tels des restaurants, bistrotts, pâtisseries, etc., d'avoir du personnel juif.<sup>58</sup>

Concernant les mesures dédiées aux paysans, le conseil des ministres amnistia ceux d'entre ces derniers qui avaient enfreint le code forestier ou la loi du monopole de la vente de l'alcool et des boissons spiritueuses.<sup>59</sup> Il autorisa l'achat d'arbres fruitiers par l'État pour les vendre à crédit et à moitié prix aux paysans montagnards, voire pour les céder gratuitement aux paysans de la plaine, ainsi qu'aux écoles, orphelinats, églises et institutions culturelles, mesure qu'il présenta comme "grande et importante action".<sup>60</sup> Il déclara le sel article de nécessité

---

<sup>54</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°11 (14 janvier 1938), p. 176: "Având în vedere numeroasele cazuri când s'a semnalat și constatat că patronii evrei care angajează ca femei de serviciu în casa lor tinere, române, o fac în vederea traficului de carne vie".

<sup>55</sup> The National Archives, FO 371/22453 (R 473), f. 89: Reginald Hoare, télégramme n°12, 17 janvier 1938.

<sup>56</sup> The National Archives, FO 371/22453 (R 818), f. 124: Reginald Hoare, 21 janvier 1938; Ioan Lăcustă, *Cenzura veghează 1937-1939* [La censure veille 1937-1939] (București: Curtea Veche, 2007), p. 114 (20 janvier 1938).

<sup>57</sup> "Rumania Closes All Jewish Libraries in Bessarabia. To Purge Bucharest Theatres", *Jewish Telegraphic Agency*, n°138 (16 janvier 1938); *Deutsche Zeitung* (Cluj) (21 janvier 1938), p. 3: Keine jüdischen Ärzte mehr bei den Krankenkassen.

<sup>58</sup> Archives de l'Office des Nations unies à Genève, R3944/4/13396/32508: le Comité pour la Défense des Droits des Israélites en Europe centrale et orientale au secrétaire général de la Société des Nations, 3 février 1938; "Nur Rumänen dürfen Kellner sein", *Groß-Kokler Bote & Schäßburger Zeitung*, n°3084 (6 février 1938), p. 5.

<sup>59</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 452/1938, f. 55: journal du conseil des ministres n°23 du 11 janvier 1938, exposé des motifs; f. 56: journal du conseil des ministres n°23 du 11 janvier 1938. L'amnistie générale publiée le 15 janvier 1938 étendit encore la rémission des infractions au code forestier: *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°12 (15 janvier 1938), pp. 190-191 (art. 6; 7).

<sup>60</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 452/1938, f. 224: journal du conseil des ministres n°92 du 20 janvier 1938, exposé des motifs: "mare și importantă acțiune"; f. 225: journal du conseil des ministres n°92 du 20 janvier 1938.

première, immédiate et générale<sup>61</sup> et en baissa le prix, amputant de 58 millions de lei le budget de l'État.<sup>62</sup> Il réduisit les taxes sur le pétrole lampant et le pétrole dénaturé et augmenta le volume de coton exempt de taxes et d'impôts, espérant compenser le déficit entre autres par "le renoncement de l'industrie (*du pétrole, PHB*) à une partie du profit".<sup>63</sup> Il baissa le prix des faisceaux de branches et permit à la population rurale de ramasser gratuitement du bois mort dans les forêts de l'État.<sup>64</sup> Il annula les amendes scolaires de la population rurale,<sup>65</sup> journal du conseil des ministres (c'est-à-dire arrêté gouvernemental) que le gouvernement suivant promulgua,<sup>66</sup> avant de suspendre son application.<sup>67</sup> Il réduisit le prix du tabac de 3<sup>e</sup> catégorie, estimant lui-même à 272 millions de lei la baisse des recettes qui en résulterait.<sup>68</sup> Il amnistia les paysans et les vendeurs en détail qui avaient contrevenu aux dispositions légales concernant le commerce du vinaigre,<sup>69</sup> permit aux producteurs de vin de vendre le vinaigre obtenu par accident et autorisa la vente en vrac.<sup>70</sup>

---

<sup>61</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 453/1938, f. 2: journal du conseil des ministres n°99 du 21 janvier 1938, exposé des motifs; f. 3: journal du conseil des ministres n°99 du 21 janvier 1938.

<sup>62</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 453/1938, ff. 12-13: journal du conseil des ministres n°103 du 21 janvier 1938, exposé des motifs; f. 14: journal du conseil des ministres n°103 du 21 janvier 1938.

<sup>63</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 453/1938, ff. 7 et 9: journal du conseil des ministres n°101 du 21 janvier 1938, exposé des motifs: "renunțarea industriei la o parte din beneficii"; f. 8: journal du conseil des ministres n°101 du 21 janvier 1938; *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°19 (25 janvier 1938), pp. 569-570.

<sup>64</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 453/1938, f. 94: journal du conseil des ministres n°141 du 27 janvier 1938, exposé des motifs; f. 95: journal du conseil des ministres n°141 du 27 janvier 1938.

<sup>65</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 453/1938, f. 153: journal du conseil des ministres n°148 du 27 janvier 1938, exposé des motifs; f. 154: journal du conseil des ministres n°148 du 27 janvier 1938.

<sup>66</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°34 (11 février 1938), p. 818.

<sup>67</sup> Serviciul Județean al Arhivelor Naționale Suceava, Fond *Inspectoratul școlar al județului Rădăuți* (238), dossier 3/1938, f. 1172 = dossier 8/1938: le ministère de l'Éducation nationale, circulaire, non datée.

<sup>68</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 454/1938: journal du conseil des ministres n°230 du 4 février 1938, exposé des motifs, et journal du conseil des ministres n°230 du 4 février 1938.

<sup>69</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 454/1938, f. 176: journal du conseil des ministres n°236 du 8 février 1938, exposé des motifs; f. 177: journal du conseil des ministres n°236 du 8 février 1938.

<sup>70</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 454/1938, f. 178: journal du conseil des ministres n°237 du 8 février 1938, exposé des motifs; f. 179: journal du conseil des ministres n°237 du 8 février 1938.

À l’instar de ses mesures antisémites et antiminoritaires, le gouvernement national-chrétien utilisait celles en faveur des paysans à des fins de propagande électorale. Ainsi, le 14 janvier 1938, avant même que le gouvernement n’eût rendu les journaux du conseil des ministres nécessaires, le ministre de l’Intérieur envoya la circulaire suivante aux préfets: “Suite à un conseil économique présidé par S. M. le Roi, le gouvernement a pris les mesures suivantes: 1) la réduction de 25% des prix des titres de transport de train de 3<sup>e</sup> classe; 2) la baisse du prix du pétrole lampant; 3) la baisse du prix du sel; 4) la baisse du prix du coton paysan et, dans ce but et pour assurer le contrôle du commerce, le coton paysan sera monopolisé par l’État.<sup>71</sup> Par ailleurs on a décidé l’abolition de l’impôt agricole dès le 31 mars 1938.<sup>72</sup> Dans le futur, on ne percevra de taxes que sur les produits vendus. Ayez la bienveillance de prendre des mesures pour que la population prenne connaissance de ces décisions du gouvernement par la diffusion la plus large possible d’affiches et par d’autres moyens locaux”.<sup>73</sup>

L’affiche de la préfecture du département de Rădăuți promit d’autres mesures importantes dans les semaines à venir pour baisser le coût de la vie et supprimer la spéculation.<sup>74</sup>

Si le gouvernement Goga exploitait pour la propagande électorale tant ses mesures antisémites et antiminoritaires que celles dédiées aux paysans, il mettait l’accent sur les premières. Ainsi, dans son discours radiodiffusé du 31 décembre 1937, Goga commença par les points ayant trait aux minorités et par ceux que le journal *Timpul* [Le Temps] intitula

<sup>71</sup> Selon Călinescu, ce fut lui qui proposa l’instauration de ce monopole: Călinescu, *Însemnări politice*, p. 366 (13 janvier 1938).

<sup>72</sup> Dans son journal, Argetoianu accusa le gouvernement de lui avoir volé cette idée. Selon Călinescu, c’était le roi qui l’avait soulevée: Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, p. 37 (17 janvier 1938); Călinescu, *Însemnări politice*, p. 366 (13 janvier 1938).

<sup>73</sup> Serviciul Județean al Arhivelor Naționale Suceava, Fond *Prefectura județului Rădăuți* (231), dossier 8/1938, ff. 1-2: le ministère de l’Intérieur aux préfets, circulaire, 14 janvier 1938: “În urma unui consiliu economic prezidat de M. S. Regele guvernul a luat următoarele măsuri: 1) reducerea cu 25% a tarifului călătorilor pe cls. 3 calea ferată; 2) reducerea a prețului petrolului lampant; 3) reducerea prețului sărei; 4) reducerea prețului la bumbacul țărănesc și în acest scop și pentru a asigura controlul comerțului bumbacul țărănesc va fi monopolizat de stat. De asemenea s-a hotărât desființarea impozitului agricol pe data de 31 Martie 1938 urmând ca în viitor să se perceapă taxe numai la produsele vândute. Binevoii a lua măsuri ca aceste hotărâri ale guvernului să fie aduse la cunoștința populației prin afișaj cât mai răspândit și alte mijloace locale”.

<sup>74</sup> Serviciul Județean al Arhivelor Naționale Suceava, Fond *Prefectura județului Rădăuți* (231), dossier 8/1938, f. 3: préfecture du département de Rădăuți, placard.

“réparations immédiates d'ordre national”.<sup>75</sup> De même, lorsque le secrétaire d'État à la présidence du Conseil Alexandru Hodoș énuméra le soir du 5 février 1938 les (prétendues) réalisations gouvernementales, il commença par les mesures antisémites du gouvernement, celles en faveur des paysans figurant en fin de liste.<sup>76</sup>

En ce qui concerne les mesures censées directement influencer l'issue des élections de mars 1938, en plus de l'article 33 du décret de révision de la citoyenneté, article qui radiait des listes électorales les personnes entrant dans les dispositions du décret<sup>77</sup> et réduisait ainsi le nombre d'électeurs juifs, elles étaient elles aussi de trois types:

D'abord, le conseil des ministres renforça les forces de l'ordre, selon un plan convenu entre Călinescu et le roi.<sup>78</sup> Il autorisa la mobilisation temporaire de contingents de gendarmerie<sup>79</sup> et l'équipement de celle-ci.<sup>80</sup> En partie, les exposés des motifs faisaient explicitement référence aux élections et à l'agitation de l'électorat, l'un évoquant des circonstances “où même la population rurale se trouve dans un visible état d'effervescence et qu'on observe chez certaines organisations politiques un remous allant jusqu'au désordre”.<sup>81</sup> Comme on le verra plus loin, le gouvernement utilisait la gendarmerie pour brutalement réprimer son concurrent politique, la Légion. Selon le chef de cette dernière Codreanu, cette répression se solda par 52 blessés et 2 morts.<sup>82</sup> Comme le montrent les rapports des commissariats de police de

---

<sup>75</sup> “Cuvântarea-program a d-lui Octavian Goga pronunțată aseară la microfon”, *Timpul* (2 janvier 1938): “Reparații imediate de ordin național”.

<sup>76</sup> “Le manifeste du gouvernement”, *Le Moment*, n°887 (7 février 1938), p. 3.

<sup>77</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°18, 22 janvier 1938, pp. 314-316.

<sup>78</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 368 (25 janvier 1938); pp. 370-371 (31 janvier 1938).

<sup>79</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 453/1938, f. 28: journal du conseil des ministres n°110 du 26 janvier 1938, exposé des motifs; f. 29: journal du conseil des ministres n°110 du 26 janvier 1938.

<sup>80</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 453/1938, f. 26: journal du conseil des ministres n°109 du 26 janvier 1938, exposé des motifs; f. 27: journal du conseil des ministres n°109 du 26 janvier 1938; dossier 454/1938, f. 3: journal du conseil des ministres n°171 du 1<sup>er</sup> février 1938, exposé des motifs; f. 4: journal du conseil des ministres n°171 du 1<sup>er</sup> février 1938; ff. 25-26: journal du conseil des ministres n°182 du 3 février 1938, exposé des motifs; f. 27: journal du conseil des ministres n°182 du 3 février 1938.

<sup>81</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 454/1938, ff. 25-26: journal du conseil des ministres n°182 du 3 février 1938, exposé des motifs: “acum când și populația rurală se află într-o stare de vădită efervescență, iar la unele organizațiuni politice se observă o încordare cu tendințe de desordini”.

<sup>82</sup> Corneliu Zelea Codreanu, *Circulări și manifeste 1927-1938* [Circulaires et manifestes 1927-1938], (München: Europa, 1981), pp. 266-267 (11 février 1938).

Iași, les forces de l'ordre étaient aussi employées contre les autres partis d'opposition et, de manière générale, contre quiconque critiquait le gouvernement ou les national-chrétiens en public. Ainsi, toutes les réunions du parti national-paysan étaient surveillées.<sup>83</sup> En réponse à des dénonciations ou de leur propre initiative, les gardiens de la paix appréhendaient des personnes, l'une, pour avoir insulté (un national-chrétien) et crié: "À bas la croix gammée" (*Jos Svastica*),<sup>84</sup> l'autre, visiblement juive et désignée de "vide-gousset connu" (*cunoscutul pungaș de buzunar*), pour avoir injurié les drapeaux à croix gammées (d'un groupe de national-chrétiens) et le gouvernement,<sup>85</sup> une troisième pour s'être exprimée contre le gouvernement et contre (le journal national-chrétien ?) *Izbândă* [Victoire]<sup>86</sup> et deux dernières, de toute apparence toutes les deux juives, pour avoir dit à propos de "Lanciers qui marchaient en colonne" (*lănceri încolonați*) qu'ils leur lanceraient bien une bombe.<sup>87</sup> Par contre, les rapports ne consistent pas d'interpellation des national-chrétiens qui avaient défilé. Quant à deux personnes ramassées par un gardien de la paix pour avoir vendu aux Juifs une brochure *Les youpins démasqués* (*Jidanii Demascați*), en exigeant de l'argent pour les étudiants roumains, il est probable qu'il ne s'agissait pas de national-chrétiens, mais de légionnaires.<sup>88</sup>

---

<sup>83</sup> Serviciul Județean al Arhivelor Iași, Fond *Chestura Poliției Iași* (846), dossier 12/1938: rapports des commissariats de police de Iași pour le mois de février 1938.

<sup>84</sup> Serviciul Județean al Arhivelor Iași, Fond *Chestura Poliției Iași* (846), dossier 12/1938, ff. 18-19: le détachement des gardiens de la paix, rapport pour le 1<sup>er</sup> février, 2 février 1938; f. 17: le commissariat de police de Iași à l'inspectorat de police de Iași, à la préfecture du département de Iași et au parquet, rapport pour le 1<sup>er</sup> février 1938, 2 février 1938.

<sup>85</sup> Serviciul Județean al Arhivelor Iași, Fond *Chestura Poliției Iași* (846), dossier 12/1938, f. 92: le commissariat de police de la 4<sup>e</sup> circonscription de Iași, rapport pour le 5 février 1938, 6 février 1938; f. 84: le commissariat de police de Iași à l'inspectorat de police de Iași, à la préfecture du département de Iași et au parquet, rapport pour le 5 février 1938, 6 février 1938.

<sup>86</sup> Serviciul Județean al Arhivelor Iași, Fond *Chestura Poliției Iași* (846), dossier 12/1938, f. 89: le commissariat de police de la 2<sup>e</sup> circonscription de Iași, rapport pour le 5 février 1938, 6 février 1938.

<sup>87</sup> Serviciul Județean al Arhivelor Iași, Fond *Chestura Poliției Iași* (846), dossier 12/1938, f. 156: le détachement des gardiens de la paix, rapport pour le 10 février 1938, 11 février 1938; f. 162: le commissariat de police de la 2<sup>e</sup> circonscription de Iași, rapport pour le 10 février 1938, 11 février 1938.

<sup>88</sup> Serviciul Județean al Arhivelor Iași, Fond *Chestura Poliției Iași* (846), dossier 12/1938, f. 156: le détachement des gardiens de la paix, rapport pour le 10 février 1938, 11 février 1938.

En deuxième lieu, le conseil des ministres s'en prit aux conseils communaux et départementaux, ainsi qu'aux chambres de Commerce, sections commerciale et industrielle, d'Agriculture et du Travail, dont les membres élus, respectivement les membres tout court devaient élire une partie des sénateurs, conformément à l'article 4 de la loi électorale de 1926.<sup>89</sup> Le gouvernement adopta un à un des projets de décret de dissolution des conseils communaux et départementaux (3 janvier 1938),<sup>90</sup> des conseils d'administration des chambres du Travail (15 janvier),<sup>91</sup> des conseils d'administration des chambres de Commerce et d'Industrie (18 janvier),<sup>92</sup> des chambres d'Agriculture (20 janvier)<sup>93</sup> et de leurs conseils d'administration (3 février).<sup>94</sup> Ces projets de décret, à part ceux qui concernaient les conseils d'administration des chambres du Travail<sup>95</sup> et des chambres d'Agriculture, prévoyaient en plus la nomination de commissions intérimaires et l'organisation d'élections.<sup>96</sup> Les délais légaux des élections des chambres d'Agriculture ainsi que des conseils d'administration des chambres de Commerce et d'Industrie furent en partie écourtés. Si l'idée était sans doute de boucler les élections en question avant les élections parlementaires, ces réductions

---

<sup>89</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°71 (27 mars 1926), pp. 4273-4312.

<sup>90</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°5 (6 janvier 1938), p. 86.

<sup>91</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°18 (22 janvier 1938), p. 318; cf. *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°32 (9 février 1938), p. 766. Selon Argetoianu, le gouvernement avait d'abord forcé les membres de l'Union des chambres du Travail à démissionner: Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, p. 14, note 1 (4 janvier 1938); pp. 49-50 (21 janvier 1938).

<sup>92</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 452/1938, f. 208: journal du conseil des ministres n°86 du 18 janvier 1938, exposé des motifs; f. 209: journal du conseil des ministres n°86 du 18 janvier 1938; cf. *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°17 (21 janvier 1938), p. 295.

<sup>93</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 452/1938, f. 211: journal du conseil des ministres n°87 du 20 janvier 1938, exposé des motifs; f. 212: journal du conseil des ministres n°87 du 20 janvier 1938; cf. *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°17 (21 janvier 1938), p. 290.

<sup>94</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 454/1938, f. 96: journal du conseil des ministres n°204 du 3 février 1938, exposé des motifs; f. 97: journal du conseil des ministres n°204 du 3 février 1938; cf. *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°32 (9 février 1938), p. 766.

<sup>95</sup> Le 8 février 1938, le conseil des ministres adopta encore un projet de décret de modification du règlement électorale des chambres du Travail: Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 454/1938, f. 182: journal du conseil des ministres n°239 du 8 février 1938, exposé des motifs.

<sup>96</sup> Voir les notes précédentes.

de délais se firent de façon inconséquente.<sup>97</sup> Le conseil des ministres recourut alors à une autre combine. Le 9 février 1938, la convocation du corps électoral des chambres de Commerce et d'Industrie de Bucarest,

---

<sup>97</sup> La loi de création du Conseil supérieur économique et d'organisation des chambres professionnelles publiée le 29 avril 1936 prévoyait que les collèges agricoles communaux fussent convoqués par décision du ministère de l'Agriculture et des Domaines au moins un mois avant les élections (art. 22). Le projet de décret adopté le 20 janvier 1938 par le conseil des ministres et promulgué le lendemain par le roi réduisait ce délai à 7 jours. Le dépôt des candidatures ne se faisait plus 10 (art. 22), mais 2 jours ouvrables avant les élections. Les contestations (art. 23) devaient être introduites en 2 au lieu de 10 jours et les juges n'avaient plus que 5 au lieu de 15 jours pour se prononcer. Ainsi, les élections des comités agricoles communaux par les collèges agricoles communaux, au cas où les contestations étaient rejetées, étaient bouclées au plus tard 14 jours après la convocation de ces collèges. La convocation des collèges agricoles départementaux, composés en partie des membres des comités agricoles communaux (art. 26), ne se faisait plus au moins un mois (art. 29), mais 10 jours avant les élections, le dépôt des candidatures plus au moins 10 (art. 29), mais 5 jours ouvrables avant les élections, ceci non plus par décret, mais par décision ministérielle, et les listes électorales des collèges agricoles départementaux n'étaient plus établies et déposées dans le délai d'un mois à partir des élections des comités agricoles communaux (art. 27), mais de 5 jours, ceci non pas par le président du tribunal, mais par le préfet. L'établissement et le dépôt des listes électorales des collèges agricoles départementaux devaient donc être terminés avant l'échéance du délai dans lequel les juges devaient se prononcer sur les contestations des élections des comités agricoles communaux, comités dont, comme il a été montré, les membres faisaient partie des collèges agricoles départementaux. Cependant, le décret publié le 21 janvier 1938 ne modifiait pas les délais pour les nouvelles élections en cas d'admission de contestation (art. 23), pour les contestations des inscriptions sur les listes électorales des collèges agricoles départementaux (art. 27), pour les constitutions des chambres d'Agriculture ou les contestations des invalidations d'élections (art. 30). Quant au règlement d'élection et de constitution des conseils d'administration des chambres de Commerce et d'Industrie, fondé lui aussi sur la loi de création du Conseil supérieur économique et d'organisation des chambres professionnelles (art. 101), il prévoyait à l'article 6 que le comité des directeurs de l'Union des chambres de Commerce et d'Industrie se prononce dans un délai de 10 jours sur la validité des élections et, à l'article 8, qu'elle communique sa décision dans un délai de 5 jours à partir du prononcé. Le conseil des ministres adopta un projet de décret qui réduisait le premier délai à 5 jours et obligeait l'Union à communiquer sa décision sans délai après le prononcé, mais laissait les autres termes inchangés: *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°98 (29 avril 1936), pp. 3673-3710; Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 452/1938, f. 211: journal du conseil des ministres n°87 du 20 janvier 1938, exposé des motifs; f. 212: journal du conseil des ministres n°87 du 20 janvier 1938; *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°17 (21 janvier 1938), p. 290; Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 453/1938, f. 15: journal du conseil des ministres n°104 du 21 janvier 1938, exposé des motifs; f. 16: journal du conseil des ministres n°104 du 21 janvier 1938.

Bălți, Cahul, Cernăuți, Cluj, Iași, Huși, Târgu-Mureș, Timișoara, Giurgiu, Turnu-Severin et Vaslui fut reportée au 29 mai 1938,<sup>98</sup> c'est-à-dire après les élections parlementaires, et, le 10 février, le conseil des ministres sous la présidence du roi adopta un projet de décret qui permettait que là, où les élections des conseils d'administration des chambres de Commerce et d'Industrie n'avaient pas encore eu lieu, les membres des commissions intérimaires confirmées participent aux élections du sénat.<sup>99</sup>

En troisième lieu, le conseil des ministres s'attaqua à la loi électorale pour la chambre des députés et le sénat publiée le 27 mars 1926.<sup>100</sup> Le 18 janvier 1938, le conseil des ministres adopta un projet de décret qui modifiait les signes distinctifs des partis imprimés sur les bulletins de vote. Pour appliquer la loi électorale qui stipulait, à l'article 49, que ces signes ne pouvaient représenter des objets et "pour assurer une manifestation plus sincère et réelle de la volonté de l'électeur délivré de l'obsession ou de la mystique des images d'objets", le projet de décret prévoyait que la commission centrale électorale octroie à chaque groupe politique qui les lui avait sollicités un numéro d'ordre et un signe distinctif composé simplement d'un nombre de points correspondant à ce numéro d'ordre.<sup>101</sup> D'un pragmatisme allant jusqu'au cynisme,

---

<sup>98</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°32 (9 février 1938), p. 767.

<sup>99</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 455/1938, f. 15: journal du conseil des ministres n°257 du 10 février 1938, exposé des motifs; f. 16: journal du conseil des ministres n°257 du 10 février 1938. Le projet de décret se fondait sur l'article 139 de la loi de création du Conseil supérieur économique et d'organisation des chambres professionnelles, publiée le 29 avril 1936, article qui "prévoyait que les commissions intérimaires ont les mêmes attributions et prérogatives que les conseils d'administration élus, à part de contracter des prêts, d'aliéner ou d'acquérir des immeubles et d'engager ou de congédier du personnel": *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°98 (29 avril 1936), pp. 3673-3710: "Comisiunile interimare au aceleași atribuțiuni și puteri ca și consiliile de administrație, alese, în afară de dreptul de a contracta împrumuturi, a înstrăina sau achiziționa imobile și a angaja sau concedia personal".

<sup>100</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°71 (27 mars 1926), pp. 4273-4312.

<sup>101</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 452/1938, ff. 151-152: journal du conseil des ministres n°60 du 18 janvier 1938, exposé des motifs: "spre a asigura o mai sinceră și reală manifestare a voinței alegătorului degajat de obsesiunea sau mistica imaginilor de obiecte"; f. 153: journal du conseil des ministres n°60 du 18 janvier 1938; cf. Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 453/1938, f. 49: journal du conseil des ministres n°119 du 27 janvier 1938, exposé des motifs; f. 50: journal du conseil des ministres n°119 du 27 janvier 1938; *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°22 (28 janvier 1938), pp. 618-619. Le décret n°88 de 1938, dont le règlement d'application parut le 28 janvier 1938, n'a pas pu être repéré dans le *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel].

Argetoianu commenta le décret comme suit: "Telle qu'elle a été réalisée, la modification de la loi électorale est une bêtise puisqu'il s'agit d'une illégalité sans aucune utilité pour le gouvernement. [...] Si le décret n'avait pas limité aux groupes politiques le droit de solliciter l'inscription à la commission centrale et si le gouvernement avait pu de la manière occuper non seulement la première place, mais repousser à l'aide de listes camouflées l'opposition jusqu'à la dixième place ou plus, ç'aurait été quelque chose. Les électeurs se seraient embrouillés avec les nombreux points des différentes listes de l'opposition, ce qui aurait profité au gouvernement. Mais je ne vois pas comment, de la façon dont on a procédé, le gouvernement puisse bénéficier de l'illégalité qu'il a commise. La liste gouvernementale a été inscrite au n°1, celle libérale au n°2, celle vaidiste (*de Vaida-Voevod, PHB*) au n°3, celle gardiste au n°4. En octroyant aux listes de l'opposition un numéro et, par conséquent, une position fixe pour le pays tout entier - le gouvernement n'a fait que faciliter leur propagande".<sup>102</sup>

Ce commentaire souligne la légèreté avec laquelle le gouvernement Goga prit des mesures. Si Argetoianu ne peut pas être soupçonné d'indulgence à l'égard du cabinet national-chrétien, le 10 janvier 1938, Călinescu avait déjà constaté: "ils n'ont pas de conceptions, ils improvisent".<sup>103</sup>

### **L'attitude des gouvernements britannique et français face à la politique antisémite du cabinet Goga**

En tant que signataires du traité de protection des minorités du 9 décembre 1919 et en tant que membres capitaux de la Société des Nations, dont le Conseil était le garant du traité (art. 12 du traité), la Grande-Bretagne et la France étaient directement concernées par la situation des minorités et notamment des Juifs de Roumanie. Ceci

---

<sup>102</sup> Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, pp. 42-43 (19 janvier 1938): "Așa cum a fost făcută, modificarea legii electorale e o prostie fiindcă constituie o ilegalitate fără nici un folos pentru Guvern. [...] Dacă decretul n-ar fi limitat la grupările politice dreptul de a cere înscrierea la Comisia Centrală și dacă Guvernul ar fi putut lua astfel nu numai locul I-u, dar împinge prin liste camuflăte pe ale opoziției până la locul al 10-lea și următoarele - ar fi fost ceva. Alegătorii s-ar fi încurcat între multiplele puncte ale diferitelor liste de opoziție, în beneficiul Guvernului. Dar așa cum s-a procedat, nu văd ce foloase poate trage Guvernul din ilegalitatea comisă. Lista guvernamentală a fost înscrisă la nr. 1, cea liberală la nr. 2, cea vaidistă la nr. 3, cea gardistă la nr. 4 și cea național-țărănistă la nr. 5. Dând listelor opoziționiste un număr, și prin urmare un loc fix pe toată țara - Guvernul n-a făcut decât să înlesnească propaganda lor".

<sup>103</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 366 (10 janvier 1938): "nu au concepții, improvizează".

explique pourquoi, le 31 décembre 1937, le ministre des Affaires étrangères français Yvon Delbos (1885-1956) demanda à Adrien Thierry, son ministre plénipotentiaire à Bucarest, "d'indiquer nettement à M. Goga que la France ne saurait rester indifférente au développement d'une politique dirigée contre les minorités et qui par surcroît ne faciliterait pas les rapports de la Roumanie avec la Société des Nations" et d'exiger des actions et non pas des paroles.<sup>104</sup> Autour du 1<sup>er</sup> janvier, le Foreign Secretary Anthony Eden (1897-1977) donna à son tour des instructions au ministre plénipotentiaire britannique Reginald Hoare, instructions dont le ton était pourtant très conciliant: "[...] to take an early opportunity of reminding the new Rumanian Government, in the most friendly manner, of the interest which the British Government have always taken in the Minorities Treaty signed by Rumania on the one side and the principal Allies and Associated Powers on the other at St. Germain on December 9, 1919".<sup>105</sup>

Face à Hoare, Micescu<sup>106</sup> et Goga justifiaient leur politique antisémite par la menace que présentait selon eux la Légion. À l'issue d'une entrevue avec Goga le 4 janvier 1938, Hoare fit part au Foreign Office de l'impression suivante: "Chief impression made on me by the Prime Minister during long and rambling conversations was that he is already realizing practical difficulties of doing anything radical in Jewish problem without simultaneously doing grave injury to national economy, but that he is convinced that he must make an attempt to accomplish something, not only because he is prisoner of his past, but because he believes rightly or wrongly that (the) only way to defeat the Iron Guard (*c'est-à-dire la Légion, PHB*) is to steal its thunder in which considerable element is of course anti-semitism".<sup>107</sup>

---

<sup>104</sup> Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 217-218 (doc. 83): le ministre des Affaires étrangères français à l'ambassadeur français à Londres, 13 janvier 1938; pp. 213-214 (doc. 80): le ministère des Affaires étrangères français à l'ambassade de Grande-Bretagne, télégramme, 10 janvier 1938; The National Archives, FO 371/22453 (R 270), f. 50: Reginald Hoare au Foreign Office, 5 janvier 1938.

<sup>105</sup> Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, p. 212 (doc. 79): l'ambassade de Grande-Bretagne au ministère des Affaires étrangères français, 3 janvier 1938; "Minority Rights in Rumania. A British Reminder", *The Times*, n°47885 (6 janvier 1938), p. 12. La précision "in the most friendly manner" se trouve dans la version publiée par *The Times*.

<sup>106</sup> Bela Vago, *The Shadow of the Swastika. The Rise of Fascism and Anti-Semitism in the Danube Basin 1936-1939* (Farnborough (Hampshire): Saxon House, 1975), pp. 257-258 (doc. 63): Reginald Hoare au Foreign Office, 4 janvier 1938.

<sup>107</sup> The National Archives, FO 371/22453 (R 270), f. 50: Reginald Hoare au Foreign Office, télégramme n°2 Saving, 5 janvier 1938. Le ministre plénipotentiaire américain Franklin Mott Gunther partageait cette opinion, comme le montre le télégramme

Le Foreign Office était prêt à accepter cet argument, comme le montre un mémorandum du 24 janvier, dans lequel son Southern Department, qui était compétent pour la Roumanie, définissait les priorités du gouvernement britannique à l'égard de la Roumanie. D'une part, l'on voulait préserver le régime parlementaire en Roumanie et, de l'autre, éviter la venue au pouvoir de la Légion, dont on assumait qu'elle entraînerait d'une part la rupture de la Roumanie avec la Petite Entente, la France et l'Union soviétique et, de l'autre, son ralliement à l'Axe. Du point de vue du gouvernement britannique, une victoire électorale de Goga garantissait autant la survie du régime parlementaire que le maintien des alliances existantes. Croyant sur parole le ministre des Affaires étrangères roumain Micescu que les élections de mars 1938 tourneraient autour de la question juive, l'on concluait: "If therefore it is true that the present Government must put forward a fairly strong anti-Semitic programme if they are to beat the Iron Guard, then this is possibly the lesser evil of the two".<sup>108</sup>

Le ministre des Affaires étrangères français se montra lui aussi sensible à la menace d'une victoire électorale légionnaire comme le montre son acceptation, le 26 janvier, de l'argument de Micescu "que l'application de la procédure d'urgence (*aux pétitions des organisations internationales juives, PHB*) lui rendait la tâche difficile dans la lutte contre le parti de M. Codreanu et que dans ces conditions, la Roumanie serait amenée à envisager la dénonciation pure et simple du traité des minorités (*du 9 décembre 1919, PHB*)".<sup>109</sup>

Philip Nichols (1894-1962), premier secrétaire au Foreign Office, avait donc eu raison lorsqu'il avait noté le 6 janvier: "It looks very much as though the present Roumanian Government were going to use the Iron Guard as a threat with which to blackmail foreign Powers into acquiescing in a policy which is in itself reprehensible".<sup>110</sup>

---

qu'il expédia le 6 janvier au Secretary of State: "The change of government was so sudden that I do not think they had time to formulate any program other than to 'take the wind out of the sails' of the Iron Guard by seeming to be even more nationalistic than they": Franklin Mott Gunther au Secretary of State, 6 janvier 1938: <https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1938v02/d533> (consulté le 13 juillet 2018).

<sup>108</sup> Vago, *The Shadow*, pp. 272-273 (doc. 73): le Southern Department du Foreign Office, mémorandum, 24 janvier 1938.

<sup>109</sup> "Dans l'attente du discours du Führer. L'offensive des réformateurs du pacte", *L'Humanité*, n°14284 (27 janvier 1938), p. 3; cf. Lungu, "The French and British Attitudes", pp. 325; 333-334.

<sup>110</sup> Vago, *The Shadow*, pp. 257-258 (doc. 63): Philip Nichols, minute, 6 janvier 1938.

Par conséquent, les gouvernements britannique et français acceptaient l'argument de Goga et de Micescu qu'il fallait éviter la victoire électorale de la Légion et cédaient aux menaces de Micescu que le gouvernement roumain imiterait le précédent polonais de 1934 et ne rendrait plus compte au Conseil de la Société des Nations de l'application du traité de protection des minorités, voire déclarerait le traité caduc.<sup>111</sup> Pourtant, ce n'étaient là que deux des motifs pour lesquels les Britanniques et les Français n'exerçaient qu'une pression symbolique sur le gouvernement roumain au cours de janvier 1938 et appuyaient le rejet de la procédure d'urgence.<sup>112</sup>

En effet, suite aux démarches des ministres plénipotentiaires français et britannique au début de janvier, démarches qui, de toute apparence, avaient pourtant été délibérément faites au nom des minorités en général,<sup>113</sup> des journaux allemands avaient accusé la France et la Grande-Bretagne de préférer les Juifs aux autres minorités persécutées,<sup>114</sup> ce qui faisait craindre au moins au gouvernement britannique qu'une nouvelle intervention diplomatique puisse être à son tour instrumentalisée par la propagande national-socialiste et fasciste.<sup>115</sup> En plus, l'attitude des gouvernements britannique et français résultait du pragmatisme qui régnait à l'époque dans les chancelleries surtout de Grande-Bretagne, mais aussi de France. Par exemple, la sous-direction pour la Société des Nations du ministère des Affaires étrangères français, lorsqu'elle analysa le 22 janvier les prises de position de Micescu, en vint à la conclusion suivante: "[...] il ne semble pas que nous ayons intérêt à

---

<sup>111</sup> Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 231-233 (doc. 90): note transmise au ministre des Affaires étrangères français, 20 janvier 1938.

<sup>112</sup> Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 248-249 (doc. 97): René Massigli au ministère des Affaires étrangères français, 29 janvier 1938.

<sup>113</sup> The National Archives, FO 371/22453 (R 218): Archibald David Manisty Ross, minute, 8 janvier 1938.

<sup>114</sup> "Fragen über die 'Minderheiten'-Politik der Westmächte", *Deutsches Nachrichtenbüro*, n°22, 7 janvier 1938; The National Archives, FO 371/22453 (R 219), f. 45: le chargé d'affaires britannique à Berlin au Foreign Office, télégramme n°3 Saving, 6 janvier 1938; Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 214-215 (doc. 81): l'ambassadeur de France à Berlin au ministère des Affaires étrangères français, 6 janvier 1938; The National Archives / FO 371/22453 (R 231), f. 46: le chargé d'affaires britannique à Berlin au Foreign Office, télégramme n°4 Saving, 7 janvier 1938; *Documents concerning the Fate of Romanian Jewry during the Holocaust. Volume 1*, ed. Jean Ancel (New York: Beate Klarsfeld Foundation, [1986]), p. 187 (doc. 18): Maurice Ingram à Neville Laski et Leonard G. Montefiore, 7 janvier 1938.

<sup>115</sup> Vago, *The Shadow*, p. 279 (doc. 78): Anthony Eden, compte rendu d'une conversation avec Charles Corbin, 1<sup>er</sup> février 1938.

user notre crédit auprès du gouvernement de Bucarest par des interventions répétées pour une question qui, au fond, ne touche pas directement les intérêts français. Si l'on considère l'état d'esprit qui s'est généralisé en Roumanie, il est à présumer que de telles démarches resteraient vaines. Mais, en revanche, on ne peut s'empêcher de redouter les conséquences qu'une attitude roumaine, si elle est poussée à l'intransigeance, est susceptible d'entraîner pour la Société des Nations. Il semble que c'est sur ce terrain qu'il conviendrait de se placer et de chercher à agir, d'accord avec les autres Puissances intéressées, en évitant toutefois toute décision de nature à porter la Roumanie à quelque extrémité. On pourrait par exemple obtenir de M. Micesco que le Cabinet Goga ne procédât à la réalisation de son programme antisémite qu'avec modération et discrétion, moyennant quoi la Société des Nations pourrait envisager d'adopter une attitude assez réservée et quelque peu dilatoire à l'égard des pétitions dont elle pourrait être éventuellement saisie, tant que les faits invoqués ne revêtraient pas un caractère de gravité intolérable".<sup>116</sup>

La sous-direction donnait donc la priorité aux bonnes relations franco-roumaines et à la préservation de la Société des Nations et insinuait qu'une politique antisémite était tolérable tant qu'elle ne faisait pas de vagues, c'est-à-dire tant que la France et la Société des Nations pouvaient détourner les yeux sans perdre la face.

Il est cependant probable que, comme le souligne la minute de la sous-direction, une pression concrète de la part des gouvernements britannique et français en faveur des Juifs de Roumanie serait restée sans résultat déjà à ce stade. Le ministre plénipotentiaire britannique à Bucarest, d'habitude impassible puisque lui-même sujet à un certain antisémitisme<sup>117</sup> et convaincu que Goga n'était qu'un antisémite modéré, suggéra bien au Foreign Office de recourir à une telle pression au

---

<sup>116</sup> Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 237-240 (doc. 93): minute sur une note de la sous-direction pour la Société des Nations, 22 janvier 1938.

<sup>117</sup> Vago, *The Shadow*, pp. 257-258 (doc. 63): Reginald Hoare au Foreign Office, 4 janvier 1938. Les preuves les plus frappantes de l'antisémitisme de Hoare sont la facilité avec laquelle il accepta et appuya le point de vue de l'avocat juif de la légation britannique en faveur du décret de révision de la citoyenneté roumaine, bien qu'il ne fût pas représentatif, ainsi que le fait qu'il se sentit obligé de réagir seulement lorsque les patrons juifs furent accusés de proxénétisme ou lorsque des avocats et étudiants de médecine juifs furent victimes de violences: The National Archives, FO 371/22453 (R 473), f. 89; Reginald Hoare au Foreign Office, télégramme n°12, 17 janvier 1938; Vago, *The Shadow*, pp. 280-281 (doc. 79): Reginald Hoare au Foreign Office, 1<sup>er</sup> février 1938; pp. 289-290 (doc. 85): Reginald Hoare au Foreign Office, 9 février 1938.

moment où le ministère du Travail, de la Santé et de la Protection sociale interdit aux Juifs d'avoir à leur service des servantes chrétiennes âgées de moins de 40 ans en les accusant de proxénétisme. Plus précisément, Hoare proposa de confronter le président du Conseil avec les effets qu'auraient des mesures antisémites formulées de la manière sur l'opinion publique britannique et, par conséquent, sur la future visite du roi Carol II en Angleterre, afin que Goga freine les "extremists" avant qu'il ne soit trop tard.<sup>118</sup> Ce faisant, le diplomate perdait pourtant de vue que le programme électoral du parti national-chrétien<sup>119</sup> était radicalement et fondamentalement antisémite et que le gros de ses électeurs provenaient du fief d'Alexandru C. Cuza.<sup>120</sup> Or, ce dernier pressait d'une part Goga de réaliser intégralement le programme du parti national-chrétien, y inclus l'alliance avec l'Axe, sans faire d'exception et sans attendre les élections, et, de l'autre, de lui accorder pleine liberté d'agir contre la Légion.<sup>121</sup> Goga se permettait bien de censurer l'aile cuziste du gouvernement en interdisant aux ministres de prendre des décisions d'intérêt national sans l'accord du conseil des ministres<sup>122</sup> ou de faire des déclarations individuelles,<sup>123</sup> mais les menaces de Cuza de quitter le gouvernement<sup>124</sup> montrent que Goga

---

<sup>118</sup> The National Archives, FO 371/22453 (R 473), f. 89: Reginald Hoare au Foreign Office, télégramme n°12, 17 janvier 1938; Franklin Mott Gunther au Secretary of State, 20 janvier 1938: <https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1938v02/d537> (consulté le 13 juillet 2018).

<sup>119</sup> Cf. Bornemisa, *Catechism*.

<sup>120</sup> Sur les 281.167 suffrages officiellement obtenus lors des élections de la chambre des députés, 155.003, c'est-à-dire bien plus de la moitié, provenaient de 20 départements de Moldavie du nord et de Bessarabie, qui constituaient le fief de Cuza, à savoir Bălți: 15.996 (38,10%); Baia: 9.983 (34,06%); Botoșani: 11.455 (27,64%); Dorohoi: 10.644 (27,25%); Hotin: 17.393 (26,87%); Lăpușna: 8.001 (24,36%); Orhei: 6.713 (22,90%); Sorooca: 11.064 (22,34%); Bacău: 9.800 (22,27%); Suceava: 5.413 (20,81%); Tighina: 6.983 (19,97%); Vaslui: 4.482 (19,50%); Roman: 4.438 (16,87%); Cetatea-Albă: 9.230 (16,06%); Iași: 7.357 (15,59%); Fălciu: 2.728 (13,80%); Tutova: 2.559 (12,51%); Rădăuți: 3.627 (11,56%); Putna: 3.725 (10,78%); Storojineț: 3.412 (10,33%); *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°301 (30 décembre 1937), pp. 9717 ss.; Shapiro, "Prelude", p. 65.

<sup>121</sup> Shapiro, "Prelude", pp. 80-81; Pop, *Characterul antinațional*, pp. 189; 191.

<sup>122</sup> Ancel, *Documents*, pp. 217-223; Neville Laski, rapport privé et confidentiel sur la situation juive en Roumanie, 17 janvier 1938.

<sup>123</sup> The National Archives, FO 371/22349, f. 234: Reginald Hoare au Foreign Office, télégramme n°8 Saving, 21 janvier 1938; Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, p. 48 (21 janvier 1938).

<sup>124</sup> Shapiro, "Prelude", pp. 80-81; Călinescu, *Însemnări politice*, p. 366 (10 janvier 1938); Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 220-226 (doc. 86): le chargé d'affaires de France en

dépendait de Cuza - qui, de son côté, fut apparemment amadoué par l'Allemagne et l'Italie.<sup>125</sup> Călinescu avait parfaitement résumé la position de Goga lorsqu'il avait noté le 10 janvier 1938: "Goga n'a pas de parti".<sup>126</sup>

Le succès d'une pression concrète de la part de la Grande-Bretagne et de la France en faveur des Juifs de Roumanie devint tout à fait improbable après que le gouvernement Goga, par ses mesures et sa propagande populistes, démultipliées par ses préfets<sup>127</sup> et d'autres facteurs, dont l'Église orthodoxe roumaine,<sup>128</sup> eut provoqué en un temps record la généralisation de l'antisémitisme public. Celle-ci fut constatée le 1<sup>er</sup> février 1938 par le ministre plénipotentiaire français rentré de Paris: "Depuis mon retour à Bucarest, j'ai été frappé par l'ampleur prise en quelques semaines par le mouvement d'antisémitisme déclenché par l'avènement au pouvoir du parti national-chrétien. Même dans les milieux tzaraniens (*c'est-à-dire national-paysans, PHB*), personne ne paraît en mesure de résister au déchaînement actuel de la traditionnelle aversion de la population roumaine pour les Juifs".<sup>129</sup>

Lorsque Micescu refusa le 29 janvier de faire aucune concession malgré le rejet de la procédure d'urgence par le secrétariat de la Société des Nations, mais qu'il menaça de nouveau de dénoncer le traité de protection des minorités<sup>130</sup> et que la France et, à contrecœur, la Grande-Bretagne décidèrent finalement de recourir à des moyens de pression concrète,<sup>131</sup> leurs ministres plénipotentiaires à Bucarest se rendirent

Roumanie au ministre des Affaires étrangères français, 17 janvier 1938; The National Archives, FO 371/22453 (R 473), f. 89: Reginald Hoare au Foreign Office, télégramme n°12, 17 janvier 1938; Ancel, *Documents*, pp. 217-223: Neville Laski, rapport privé et confidentiel sur la situation juive en Roumanie, 17 janvier 1938; The National Archives, FO 371/22349, f. 234: Reginald Hoare au Foreign Office, télégramme n°8 Saving, 21 janvier 1938.

<sup>125</sup> Ancel, *Documents*, pp. 217-223: Neville Laski, rapport privé et confidentiel sur la situation juive en Roumanie, 17 janvier 1938.

<sup>126</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 366 (10 janvier 1938): "Goga nu are partid".

<sup>127</sup> The National Archives, FO 371/22453 (R 1377), ff. 245-248: le Congrès juif mondial aux président et membres du Conseil de la Société des Nations, 12 février 1938.

<sup>128</sup> Hans-Christian Maner, "Voraussetzungen der autoritären Monarchie in Rumänien", in *Autoritäre Regime in Ostmittel- und Südosteuropa 1919-1944*, éd. Erwin Oberländer (Paderborn, etc.: Ferdinand Schöningh, 2001).

<sup>129</sup> Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 250-252 (doc. 119): Adrien Thierry à Yvon Delbos, 1<sup>er</sup> février 1938.

<sup>130</sup> Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 248-249 (doc. 97): René Massigli à Yvon Delbos, 29 janvier 1938.

<sup>131</sup> Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, p. 249 (doc. 98): Yvon Delbos à Charles Corbin, 31 janvier 1938.

compte que le cabinet Goga ne pouvait plus reculer face à un électorat enfiévré de l'antisémitisme qu'il lui avait inoculé.<sup>132</sup>

### **Le gouvernement Goga et la Légion de l'Archange Michel**

Après la venue au pouvoir des national-chrétiens, tant le président du Conseil Goga que le chef de la Légion Codreanu s'exprimèrent en public sur la possibilité d'un rapprochement. Interrogé par Alexander Easterman du *Daily Herald* s'il s'allierait avec la Légion, Goga, qui avait soutenu par le passé une coopération avec la Légion,<sup>133</sup> déclara: "I shall make no alliances. I shall stand alone".<sup>134</sup> Codreanu répondit de la même manière à Easterman: "Shall I combine with M. Goga? No, never".<sup>135</sup>

Le 12 janvier 1938, le ministre de l'Intérieur Călinescu nota dans son journal que Goga lui avait confié qu'il avait parlé avec le père Moța (sans doute Ioan Moța (1868-1940), le père du héros légionnaire Ion Moța), qui avait promis au président du Conseil qu'il s'emploierait à ce que le pacte de non agression entre la Légion et le parti national-paysan ne soit pas reconduit.<sup>136</sup> En l'absence d'autres détails, il ne peut être établi si Goga cherchait à ce moment un rapprochement avec la Légion.

Le 13 janvier 1938, Codreanu émit un communiqué, dans lequel il se plaignit des manœuvres et attaques des national-chrétiens lors de la

---

<sup>132</sup> Vago, *The Shadow*, pp. 280-281 (doc. 79): Reginald Hoare au Foreign Office, 1<sup>er</sup> février 1938; Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 250-252 (doc. 100): Adrien Thierry à Yvon Delbos, 1<sup>er</sup> février 1938.

<sup>133</sup> Pop, *Caracterul antinațional*, p. 179; cf. pp. 165-166.

<sup>134</sup> Alexander L. Easterman, Iancu, "'500000 Jews Must Go'", *Daily Herald*, n°6831 (6 janvier 1938), p. 1.

<sup>135</sup> Alexander L. Easterman, "Rumania's 'Film Star' Hitler Reveals His Plans", *Daily Herald*, n°6832 (7 janvier 1938), p. 2.

<sup>136</sup> Călinescu, *Însemnări zilnice*, p. 366 (12 janvier 1938). Pour les élections de décembre 1937, le mouvement légionnaire, le parti national-paysan et le parti libéral (Gheorghe Brătianu) avaient conclu un pacte de non-agression. Selon le texte du pacte, "on conclue entre les partis soussignés un accord en vue de défendre la liberté et d'assurer l'équité des élections. Ces partis concluent pour le temps des élections actuelles un pacte de non agression pour atteindre le but en question. Pacte de non agression signifie s'abstenir d'actes et de langage violents et dénigrants; mais il n'empêche pas d'affirmer l'idéologie propre et de discuter en bonne foi": "Acordul pentru apărarea libertății alegerilor" [L'accord pour protéger la liberté des élections], *Românul* [Le Roumain], n°8 (1<sup>er</sup> décembre 1937), p. 2: "Se încheie între partidele subsemnate o înțelegere cu scopul de a apăra libertatea și a asigura corectitudinea alegerilor. Aceste partide încheie pentru timpul alegerilor actuale în vederea scopului propus un pact de neagresiune. Pactul de neagresiune înseamnă înconjurarea actelor și limbajului de violență și denigrare; dar nu împiedică afirmarea ideologiei proprii și discuția de bună credință"; cf. Haynes, "Reluctant Allies?".

campagne électorale de décembre et, en particulier, de l'attitude de Micescu.<sup>137</sup> Il y annonça qu'il n'emploierait pas les mêmes méthodes à l'égard du gouvernement en place: "Nous dirons: de quelle façon et d'où que vous soyez venus, soyez les bienvenus. Vous êtes un gouvernement nationaliste. Je n'ai même pas le droit de mettre votre bonne foi en doute, même lorsque je ne comprends pas certaines choses ou si celles-ci me semblent erronées. Un homme correct ne saute pas à la gorge d'un autre homme dès la première heure, avant qu'il n'ait eu la liberté de mettre ses idées en application. Lorsque vous prendrez des mesures à caractère antisémite, qu'elles soient nombreuses ou non, autant que vous pourrez, je ne me retrouverai pas dans la situation de pouvoir vous frapper. Je ne me retrouverai pas dans la position de devenir l'instrument de youpins, de devenir leur espoir contre un gouvernement nationaliste. Le gouvernement est une meule placée sur les épaules de quelques hommes. Vous ne me verrez jamais, moi, sauter sur cette pierre pour appuyer encore davantage sur des épaules déjà suffisamment chargées. De même, vous ne me verrez pas crier, poussé par quelque basse jalousie: 'Voilà que ceux-là prennent et exécutent des aspects de mon programme et moi, que ferai-je?' Mais je dis maintenant et je dirai toujours: que Dieu vous aide à faire pour la nation roumaine tout ce que nous voulons, tout ce que nous avons voulu, tout ce que notre esprit a rêvé qu'il pourrait faire".<sup>138</sup>

---

<sup>137</sup> Selon Argetoianu, Micescu, après s'être retiré des listes électorales de Tout pour le pays suite à la conclusion du pacte électoral entre le mouvement légionnaire et le parti national-paysan, s'inscrivit sur les listes du parti national-chrétien et accusa dans une lettre ouverte Corneliu Zelea Codreanu d'être vendu aux Juifs, lettre qu'il publia dans le journal "cuziste" *Porunca Vremii* [L'impératif contemporain]. Il se peut même qu'en tant que ministre, Micescu chercha à physiquement éliminer Codreanu. En effet, le prêtre légionnaire et professeur de la faculté de théologie de l'université de Bucarest Grigorie Cristescu (1895-1961) porta le 12 février 1938 plainte contre Micescu, affirmant que le préfet national-chrétien du département de Neamț lui avait confié la nuit du 10 février 1938 sur le train Bucarest-Cernăuți que Micescu lui avait demandé de liquider Codreanu. Le 1<sup>er</sup> mars 1938, le préfet en question confirma qu'il avait compris que telle était la volonté de Micescu, tout en évoquant un possible malentendu: Argetoianu, *1 iulie - 31 decembrie 1937*, p. 257 (30 novembre 1937); Clark, *Sfântă Tinerețe Legionară*, pp. 160; 162; Arhiva Consiliului Național pentru Studiarea Arhivelor Securității (ACNSAS), Penal 013241; Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, 127 (12 février 1938). Nous devons les informations du dossier de l'ACNSAS à Dragoș Sdrobiș.

<sup>138</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, pp. 234-237; Corneliu Zelea Codreanu, communiqué, 13 janvier 1938: "Noi vom zice: Oricum și oriunde ați venit fiți bine-veniți. Sunteți un guvern naționalist. Eu nu am dreptul nici măcar să vă suspectez buna-credință, chiar atunci când unele lucruri nu le înțeleg, sau mi se

Codreanu critiqua le projet gouvernemental de dissolution des assemblées législatives, présageant que le gouvernement ne remporterait pas plus de 30% et qu'il n'existerait donc toujours pas de majorité parlementaire. Il annonça que le but des légionnaires était de doubler les votes en leur faveur et que, si les assemblées législatives déjà élues étaient réunies, les légionnaires voteraient le budget et d'autres lois urgentes. Après avoir assuré, au début du communiqué, qu'il ne porterait jamais atteinte à la dynastie, à la fin, il taxa une éventuelle dictature de la couronne de "malheur" (*nenorocire*) et appela indirectement celle-ci à ne pas entrer "en conflit avec la nation ou Son destin".<sup>139</sup>

Lors d'une interview accordée à la presse italienne et publiée le 17 janvier 1938 par le journal turinois *La Stampa* [La Presse], Codreanu répéta l'essence de son communiqué: "Face au gouvernement Goga, la Garde de fer maintient une attente bienveillante. Même (*une attitude de, PHB*) collaboration."<sup>140</sup>

Le chef de la Légion insista pourtant que le cabinet Goga n'était "pas un gouvernement de la révolution nationale roumaine (*mais*) seulement un gouvernement nationaliste",<sup>141</sup> présentant ainsi par contraste son mouvement comme révolutionnaire et, par allusion implicite à la "révolution fasciste", comme équivalent au parti national fasciste. Codreanu continua par expliquer sa position à l'égard du gouvernement Goga de la même manière que dans le communiqué:

---

par greșite. Un om corect nu se poate năpusti asupra altui om din primul ceas înainte de a fi lăsat să-și pună în aplicare gândurile sale. Când D-vs luați măsuri cu caracter antisemit, multe-puține, câte puteți, nu voi ajunge eu în situația de a vă putea lovi. Nu voi ajunge eu în postura de a fi uneltă a jidanilor, de a deveni o speranță a lor în contra unui guvern naționalist. Guvernarea este o piatră de moară așezată pe umerii câtorva oameni. Nu mă veți vedea pe mine nici-odată sărind deasupra acestei pietre pentruca să mai apăs și eu umerii deajuns de încărcăți. Deasemeni, împins de vre-o invidie plină de josnicie, nu mă veți găsi strigând: 'Iată aceștia îmi iau și execută din programul meu și eu ce voi mai face?' Ci zic acum și voi zice totdeauna: să vă ajute Dumnezeu să faceți pentru neamul românesc tot ce vrem, tot ce am vrut, tot ce a visat mintea noastră că ar putea face".

<sup>139</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, pp. 234-237: "în conflict cu națiunea sau cu destinul Ei".

<sup>140</sup> "La nuova Romania. Ebrei e minoranze in dichiarazioni di Goga, Cuza e Codreanu", *La Stampa*, n°14 (17 janvier 1938), p. 1: "Verso il Governo Goga la 'Guardia di ferro' mantiene una benevola attesa. Anzi, la collaborazione".

<sup>141</sup> "La nuova Romania. Ebrei e minoranze in dichiarazioni di Goga, Cuza e Codreanu", *La Stampa*, n°14 (17 janvier 1938), p. 1: "Questo non è un Governo della rivoluzione nazionale romena; è soltanto un Governo nazionalista".

“Mais puisque je suis un nationaliste, je puis ni le frapper, ni le combattre. Qu’il fasse ce qu’il peut. Nous ferons le reste”.<sup>142</sup>

Le même jour où parut l’interview de Codreanu dans *La Stampa*, Laski consigna des informations qu’il croyait certaines et des bruits qui couraient à Bucarest: “It is definitely known in Bucharest that Germany is especially active not only to prevent a split in the present Roumanian Cabinet, but also in the direction of pushing the Goga-Cuza party to some kind of an understanding with the extreme anti-Semitic Iron Guard party which is receiving huge funds from Berlin. The Iron Guard party itself is at present not ambitious to come to power. The ambition of the Iron Guard is first to make King Carol resign in favour of his son, and to assume power then. As the young Michael is soon reaching the age when he will be eligible to be proclaimed as King, the Iron Guard is patiently waiting for the moment when King Carol will either retreat voluntarily or be made to retreat and hand over the crown to his son who is said to be very much under the Iron Guard influence”.<sup>143</sup>

Le 18 janvier 1938, le même jour où les assemblées législatives furent dissoutes, Codreanu donna des instructions confidentielles aux légionnaires concernant les élections à venir. Il leur demanda d’être dignes, de ne pas faire de basse propagande, surtout pas contre les “cuzistes”, et de ne pas se mettre en valeur en dénigrant les autres partis: “Vous ne direz pas : votez-nous parce que les cuzistes, national-paysans, vaidistes sont mauvais. Mais vous direz: Votez-nous pour ce que nous avons de bien. Votez-nous pour notre foi et nos sacrifices”.<sup>144</sup>

Le 20 janvier 1938, Codreanu, qui avait songé demander audience au roi, audience que Călinescu avait suggéré à Urdăreanu de lui accorder dans le but d’obtenir une promesse d’éloignement de Iuliu Maniu,<sup>145</sup> écrivit au ministre de la Défense nationale Ion Antonescu, membre du gouvernement qui jouissait de l’estime des légionnaires et qui leur

---

<sup>142</sup> “La nuova Romania. Ebrei e minoranze in dichiarazioni di Goga, Cuza e Codreanu”, *La Stampa*, n°14 (17 janvier 1938), p. 1: “Ma poiché io sono un nazionalista, non posso né colpirlo, né combatterlo. Faccia esso quanto può. Il resto lo faremo noi”.

<sup>143</sup> Ancel, *Documents*, pp. 217-223: Neville Laski, rapport privé et confidentiel sur la situation juive en Roumanie, 17 janvier 1938.

<sup>144</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, pp. 239-240: “Nu veți zice: Să ne votați pentru că cuziștii, țărăniștii, vaidiștii, sunt răi. Ci veți zice: Votați-ne pentru ce avem noi bun. Votați-ne pentru credința și jertfele noastre”.

<sup>145</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 367 (18 janvier 1938); Schmitt, *Corneliu Zelea Codreanu*, p. 284.

servait d'intermédiaire:<sup>146</sup> "Dans le cas présent, (*une audience, PHB*) ne me convient pas maintenant. En effet, je suis en train de négocier avec M. Maniu. Il est très possible qu'on ne conclura plus de pacte de non agression. Je ne voudrais pas que ce soit interprété comme une conséquence de ma réception au palais".<sup>147</sup>

Ceci pouvait signifier soit que Maniu cédait à l'opposition au sein de son parti,<sup>148</sup> soit que Codreanu fléchissait devant Ioan Moța ou l'Allemagne. Si l'initiative partait de Codreanu et non pas de Maniu, cela voulait dire ou bien qu'il se retirait de la course électorale, ou bien qu'il voulait y participer en solitaire, ou bien encore qu'il se réservait pour d'autres alliés. À en croire Argetoianu, le 27 janvier 1938, le chef légionnaire bucovinien Neagoe Flondor (le fils de l'homme politique bucovinien Iancu Flondor (1865-1924)) lui confia que les légionnaires espéraient que le gouvernement ne remporterait pas les 40% nécessaires pour obtenir la majorité parlementaire et que eux pourraient ainsi faire pencher la balance.<sup>149</sup>

Cependant, le gouvernement cherchait la confrontation avec la Légion, sans doute autant à cause de la campagne électorale de fait qu'en raison des tendances antilégionnaires dans le gouvernement. Codreanu chercha à éviter cette confrontation, tout en émettant des critiques. Le 28 janvier 1938, il s'en prit au changement des signes distinctifs imprimés sur les bulletins de vote et à l'attribution de 5 points à la Légion, accusant le gouvernement d'être de connivence avec le parti national-libéral. Se plaignant d'une décision du gouvernement de recourir à la force pour imposer l'ordre public, il annonça aux légionnaires qu'il avait décidé que Tout pour le pays ne participerait pas aux élections communales. Fuyant ainsi les affrontements violents sur le plan local, il leur demanda en même temps de s'atteler à la campagne pour les élections parlementaires en évitant tout conflit: "Ne répondez à aucune provocation. N'attaquez le gouvernement nationaliste dans aucune

---

<sup>146</sup> Selon l'historien Armin Heinen, Carol II avait désigné le général Ion Antonescu ministre de la Défense entre autres pour qu'il puisse exercer son influence sur la Légion: Armin Heinen, *Legiunea "Arhanghelul Mihail"*. *Mișcare socială și organizație politică. O contribuție la problema fascismului internațional* [La "Légion de l'Archange Michel". Mouvement social et organisation politique. Une contribution à la question du fascisme international], (București: Humanitas, 2006), p. 334.

<sup>147</sup> Schmitt, *Corneliu Zelea Codreanu*, p. 284: "În cazul de față, acum nu-mi convine. Căci sunt în tratative cu dl Maniu. Este foarte posibil ca să nu se mai încheie pactul de neagresiune. N-aș dori ca să se interpreteze aceasta ca o urmare a audienței mele la Palat".

<sup>148</sup> Heinen, *Legiunea*, pp. 336-337.

<sup>149</sup> Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, pp. 71-72 (28 janvier 1938).

réunion. Fermez les yeux sur ses erreurs, parce qu'il n'y a aucune gloire à voir toujours les erreurs d'autrui. Mais protégez vos droits garantis par les lois, autant de fois que quelqu'un cherchera non pas par erreur, mais par force à vous en priver".<sup>150</sup>

La circulaire contenait aussi l'indication de ne pas faire de prosélytisme parmi les "cuzistes", national-paysans et "vaidistes" convaincus, mais de chercher à gagner les suffrages des 700.000 électeurs qui votaient toujours avec le gouvernement.<sup>151</sup>

La politique de Codreanu coupa l'herbe sous les pieds du gouvernement. Le 31 janvier 1938, Călinescu nota dans son journal que Tout pour le pays, en renonçant à participer aux élections administratives, se déroba à ce que, lui, il avait préparé,<sup>152</sup> avouant ainsi entre les lignes qu'il cherchait de manière machiavélique la confrontation avec la Légion pour pouvoir la réprimer et en tirer du capital électoral. Le ministre de l'Intérieur se consola que, comme Tout pour le pays ne se présenterait pas aux élections communales, les gens apprendraient à vivre sans ce parti.<sup>153</sup>

Cependant, Călinescu obtint une réaction de Codreanu: face aux abus et violences du gouvernement le chef de la Légion décida le 1<sup>er</sup> février 1938 de réunir le 8 février le sénat légionnaire pour étudier des mesures de défense.<sup>154</sup> Réagissant peut-être à cette décision, le roi et Călinescu préparèrent la répression armée de la Légion. Le 2 février, selon ses propres dires, le ministre de l'Intérieur reçut l'autorisation du roi de faire usage de gaz et d'armes contre celle-ci.<sup>155</sup> Toujours selon Călinescu, il rencontra pourtant le lendemain l'opposition d'Antonescu, qui préférait emprisonner les légionnaires dans les casernes.<sup>156</sup>

---

<sup>150</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, pp. 245-248: Corneliu Zelea Codreanu, circulaire, 28 janvier 1938: "Nu răspundeți la nici o provocare. Nu atacați guvernul naționalist în nici o întrunire. Treceți cu vederea peste greșelile lui, căci nu e nici o glorie să vezi întotdeauna greșelile altora. Dar apărați-vă drepturile garantate de legi, ori de câte ori, nu din greșeală, ci prin silnicie cineva încearcă să vi le răpească".

<sup>151</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, pp. 245-248.

<sup>152</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 371 (31 janvier 1938): "Se derobează de la ce proiectasem eu".

<sup>153</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 371 (31 janvier 1938).

<sup>154</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, pp. 248-249: Corneliu Zelea Codreanu, circulaire, 1<sup>er</sup> février 1938. L'agence de presse américaine *United Press* répandit un résumé plus ou moins fidèle de la circulaire: "Fascist Leader Attacks Decree", *The San Bernardino Daily Sun* (2 février 1938), p. 1.

<sup>155</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 373 (2 février 1938).

<sup>156</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 374 (3 février 1938).

Le 3 février, Codreanu donna une série d'instructions, dont celle que les légionnaires passent de la propagande publique au bouche-à-oreille, pour que leurs électeurs ne puissent pas être identifiés et empêchés de voter. Il demanda des rapports concis sur les attaques "cuzistes" et insista une nouvelle fois qu'il ne fallait "pas encore" (*încă nu*) réagir à celles-ci.<sup>157</sup> Le même jour, il répéta l'ordre de se retenir, tout en donnant des détails sur les violences commises par les Lanciers et les gendarmes.<sup>158</sup> Le lendemain, 4 février, il se plaignit que le gouvernement fit surveiller les légionnaires (et les communistes et sectaires), mais non pas "les dilapidateurs de fonds publics, tous ceux qui se sont enrichis par fraude, tous les youpins corrompteurs de l'armée".<sup>159</sup> Le même 4 février, il donna de nouveau des détails sur une attaque de la gendarmerie contre des légionnaires et appela une fois de plus les légionnaires à rester calmes.<sup>160</sup> Le 5 février, Codreanu répondit à une circulaire par laquelle le gouvernement ordonnait à la gendarmerie de créer des camps d'internement (*lagăr de internare*) pour les personnes qui faisaient de la propagande pour les anciens communistes en dehors de leur département. Sans doute pour motif que ceci pouvait se référer aux communistes passés à la Légion, Codreanu accusa le gouvernement d'enfermer les Roumains dans des camps et de laisser les Juifs indemnes.<sup>161</sup>

La situation s'envenima lorsque, le 6 février, jour du début officiel de la campagne électorale, les gendarmes abattirent un légionnaire à Măineasca, dans le département d'Ilfov, et en blessèrent mortellement un autre à Maia, dans le même département.<sup>162</sup> Malgré ceci, suite à des entrevues avec Codreanu le 7 février, les chefs légionnaires présageaient que ce dernier demanderait au sénat légionnaire de ne pas réagir. À en croire les mêmes chefs, Codreanu était convaincu que Cuza et Goga étaient les victimes des ministres de l'Intérieur Armand Călinescu, des Affaires étrangères Istrate Micescu,

---

<sup>157</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, pp. 249-250: Corneliu Zelea Codreanu, instructions, 3 février 1938.

<sup>158</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, pp. 250-251: Corneliu Zelea Codreanu, circulaire, 3 février 1938.

<sup>159</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, pp. 251-252: Corneliu Zelea Codreanu, circulaire, 4 février 1938.

<sup>160</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, p. 255: Corneliu Zelea Codreanu, circulaire, 4 février 1938.

<sup>161</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, pp. 255-256: Corneliu Zelea Codreanu, circulaire, 5 février 1938; Schmitt, *Corneliu Zelea Codreanu*, p. 285.

<sup>162</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, p. 258: Corneliu Zelea Codreanu, circulaire, 6 février 1938; p. 259: *idem*; pp. 259-260: *idem*; Călinescu, *Însemnări politice*, p. 374 (6 février 1938); Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, pp. 101-102 (7 février 1938).

des Travaux publics et des Communications Virgil Potârcă, ainsi que du sous-secrétaire d'État Gabriel (ou Gavrilă) Marinescu. Selon la police secrète Siguranța, qui recueillit ces informations, l'attitude passive de la Légion était déterminée par la peur d'un retour au pouvoir du parti national-libéral,<sup>163</sup> parti dont les deux branches (Dinu Brătianu et Gheorghe Brătianu) s'étaient réunies<sup>164</sup> et qui menait des négociations (difficiles) avec le parti national-paysan.<sup>165</sup> Une explication complémentaire est celle développée par Argetoianu: "Le principal objectif de la Garde de fer est d'arriver jusqu'aux élections. C'est aujourd'hui la seule formation politique qui ait de l'intérêt à arriver jusqu'aux élections puisque c'est la seule qui soit en mesure d'obtenir un véritable succès aux urnes. Pour y arriver, il faut d'abord que les élections aient lieu et, ensuite, que le parti 'Tout pour le pays' ne soit pas éliminé de la course. D'où les ordres stricts que Zelea a donnés à ses légionnaires de ne provoquer aucune violence. Il est évident qu'au premier acte de violence attribuable à Tout pour le pays, le parti sera dissous et sa liste radiée des bulletins de vote. Zelea Codreanu avale tout, à condition d'éviter ce revers, un revers qui sera d'autant plus lourd à essayer que le terme du dépôt des candidatures sera plus proche. Seulement, Zelea Codreanu commence à être dépassé par son mouvement et ne peut plus tenir ses partisans en bride et en passivité. La convocation des instances statutaires se fait dans l'espoir que le capitaine (*c'est-à-dire Codreanu, PHB*) pourra y trouver un soutien pour la sage attitude qu'il a adoptée et maintenue jusqu'à présent".<sup>166</sup>

---

<sup>163</sup> *Procesele lui Corneliu Z. Codreanu. 1938. Volum II* [Les procès de Corneliu Z. Codreanu 1938. Volume II], (București: Mica Valahie, 2013), p. 19 (doc. 9): Siguranța, note, 8 février 1938.

<sup>164</sup> Heinen, *Legiunea*, p. 336.

<sup>165</sup> "Les chefs des partis d'opposition déploient une grande activité", *Le Moment*, n°888 (9 février 1938), p. 3; Heinen, *Legiunea*, p. 337.

<sup>166</sup> Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, pp. 101-102 (7 février 1938): "Principalul obiectiv al Gărzii de Fier e să ajungă la alegeri. Ea este astăzi singura formațiune politică care are interes să ajungă la alegeri, pentru că e singura în stare să înregistreze un adevărat succes în fața urnelor. Ca să ajungă în fața lor însă, trebuie mai întâi ca alegerile să aibe loc și al doilea ca Partidul Totul pentru Țară să nu fie scos din luptă. De aci ordinele stricte de a nu provoca nici o violență date de Zelea legionarilor săi. E evident că la prima violență constatată pe socoteala Totului pentru Țară, partidul va fi dizolvat, și lista lui scoasă de pe buletinele de vot. Zelea Codreanu înghite tot, numai să evite această lovitură, lovitură cu atât mai teribilă cu cât va fi dată mai aproape de termenul din urmă pentru depunerea candidaturilor. Numai că Zelea Codreanu începe să fie depășit de curentul lui și nu-și mai poate ține partizanii în frâu și în pasivitate. Convocarea forurilor sale statutare e făcută în

Dans ces circonstances, le 8 février, le ministre plénipotentiaire polonais Miroslaw Arciszewski (1892-1963) intercédâ auprès d'Antonescu pour que ce dernier use de son influence sur Codreanu afin que la Légion adopte une neutralité bienveillante envers le gouvernement Goga pendant la campagne électorale.<sup>167</sup> Avec l'accord de Goga, Antonescu s'exécuta, expliquant à Codreanu qu'il ne tolérerait pas de guerre civile.<sup>168</sup> Pour les personnes informées, ce fut donc sans surprise que le sénat légionnaire, réuni le 8 février, ne rompit pas avec le gouvernement, mais adopta une neutralité absolue. Alors que le même jour la police fit enlever, puis ne restitua plus le corps d'un des deux légionnaires exposés devant le siège de la Légion à Bucarest, ceci sans doute afin d'éviter un enterrement triomphal à l'instar de celui de Moța et de Marin,<sup>169</sup> avec qui Codreanu avait comparé les deux morts,<sup>170</sup> le sénat légionnaire décida que la Légion ne répondrait ni aux provocations, ni aux attaques du gouvernement ou du parti national-libéral<sup>171</sup> et qu'elle arrêterait sa campagne électorale. Le communiqué de Codreanu s'adressa au gouvernement en ces termes: "Nous ne voulons pas entraver le gouvernement dans son activité gouvernementale. Voilà, nous nous retirons. Vous avez route libre. Personne ne vous fera aucun mal. Gouvernez en paix. Sachez pourtant que nous n'oublierons jamais, que vous chercherez en vain notre main, que nos yeux vous regarderont comme il faut. Le mouvement légionnaire n'a rien à vous demander. Il n'a rien à vous réclamer. Aux puissances ennemies en dehors et à l'intérieur de nos frontières, qui croient que les légionnaires peuvent faire leur jeu par un début de rébellion, je leur dis qu'ils se trompent".<sup>172</sup>

---

nădejdea că căpitanul va găsi într-însele un sprijin pentru atitudinea cuminte pe care a adoptat-o și a menținut-o până acum". À propos du danger d'insubordination des légionnaires, voir aussi: Schmitt, *Corneliu Zelea Codreanu*, p. 291.

<sup>167</sup> *Akten zur Deutschen Auswärtigen Politik*, pp. 198-199 (doc. 169): Wilhelm Fabricius à l'Auswärtiges Amt, 10 février 1938.

<sup>168</sup> Heinen, *Legiunea*, p. 338.

<sup>169</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, p. 258: Corneliu Zelea Codreanu, circulaire, 6 février 1938; Călinescu, *Însemnări politice*, p. 375 (7 février 1938); Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, p. 106 (8 février 1938).

<sup>170</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, pp. 259-260: Corneliu Zelea Codreanu, circulaire, 6 février 1938.

<sup>171</sup> Dans une interview parue le 7 ou le 8 janvier dans l'organe du parti national-libéral *Viitorul* [Le Futur], Dinu Brătianu avait effectivement attaqué la Légion: "M. Dinou Brătianu et la Garde de fer", *Le Moment*, n°888 (9 février 1938), p. 3.

<sup>172</sup> Codreanu, *Circulări și manifeste*, pp. 264-266: Corneliu Zelea Codreanu, résolutions du sénat légionnaire, 8 février 1938: "Noi nu voim să împedicăm guvernul în opera lui de guvernare. Iată noi ne dăm în lături. Calea vă este deschisă și liberă. Nimeni

Le 9 février, Argetoianu évalua cette décision de la manière suivante: "En renonçant à la propagande bruyante - puisque celle silencieuse continuera comme par avant - les gardistes n'ont rien à perdre. Le mouvement est en place et n'a plus besoin de rien. À la campagne, les automobiles chargées de militants et les coups de feu qui les accompagnaient nuisaient plutôt à ce mouvement puisqu'ils effrayaient les gens et les retenaient de voter. La mesure qui a été prise hier soir est bien calculée. La décision des gardistes de ne plus perturber la campagne électorale renforcera en apparence le gouvernement, qui n'aura plus à craindre de meurtre jusqu'au jour des élections. Par contre, en réalité, elle affaiblit sa position puisqu'avec le retrait des gardistes de la lutte (*électorale*, PHB) disparaît aussi le prétexte qui permettait aux autorités de réprimer les gens et d'empêcher toute propagande pour motif qu'il fallait empêcher la propagande subversive. Des barrières et des baïonnettes contre les libéraux et les national-paysans? Difficiles à justifier. Ces deux partis gagneront une liberté de manœuvre qui aboutira à de nombreux votes soustraits au gouvernement [...] et l'inactivité des légionnaires, qui ne sera d'ailleurs qu'apparente, ne privera pas ces derniers d'un seul suffrage. À la fin, le perdant sera toujours le gouvernement. L'absence de la Garde de fer sur le champ de bataille encouragera pourtant peut-être le roi à aller jusqu'aux élections et ce sera d'autant plus grave que la défaite du gouvernement est dès à présent certaine".<sup>173</sup>

---

n'o să vă facă nici un rău. Guvernați în pace. Să știți însă că nu vă uităm nici odată, că mâna noastră zadarnic veți căuta-o, că ochii noștri vă vor privi așa cum trebuie. Mișcarea legionară nu are nimic de cerut dela Dvs. Nu are nimic de reclamat. Puterile (sic) vrășmașe din afara hotarelor sau din lăuntru, care-și închipue că legionarii le pot face jocul printr'un început de răsmeriță, le răspund că se înșală". Comme le montre la citation dans le journal *Le Moment*, le texte original n'était pas "nu vă uităm" (nous ne vous oublions pas), mais "nu vom uita" (nous n'oublierons pas): "Le parti 'Tout pour le pays' abandonne la propagande électorale", *Le Moment*, n°889 (10 février 1938), p. 3.

<sup>173</sup> Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, pp. 110-111 (9 février 1938): "Renunțând la propaganda zgomotoasă - căci cea tăcută și ascunsă va continua mai departe - gardiștii nu pierd nimic. Curentul e făcut și nu mai are nevoie de nimic. Automobilele încărcate cu militanți și împușcăturile care le însoțeau făceau mai mult rău acestui curent, prin sate, căci înfricoșau oamenii și îi rețineau de la vot. Măsura luată aseară a fost bine chibzuită. Hotărârea gardiștilor de a nu mai tulbura campania electorală va întări în aparență Guvernul, care nu va mai avea omoruri de temut până în ziua alegerilor. În realitate însă, ea-i slăbește situația căci cu retragerea gardiștilor din luptă dispăre și motivul care permite autorităților să țină calea oamenilor și să împiedice orice propagandă sub cuvânt că trebuie să împiedice pe cea subversivă. Bariere și baionete împotriva liberalilor și țărăniștilor? Greu de justificat. Propaganda

Si l'interprétation d'Argetoianu est correcte, Codreanu venait de mettre Goga, jusqu'alors si sûr de lui,<sup>174</sup> échec et mat.

Entretemps, dans la nuit du 8 au 9 février 1938, des événements avaient eu lieu, dont Argetoianu, d'habitude si bien informé, n'avait de toute apparence pas connaissance lorsque, le 9 février, il écrivit son journal. Ces événements sont connus à travers les récits de deux témoins directs: le légionnaire Mihail R. Sturdza (1886-1980) et le ministre de l'Industrie et du Commerce Ion Gigurtu qui, national-chrétien, était en même temps un sympathisant légionnaire.<sup>175</sup>

Selon les mémoires de Sturdza, après avoir rendu (le 7 février) les derniers honneurs aux deux légionnaires dont les corps étaient exposés au siège de la Légion à Bucarest, il se rendit à la présidence du Conseil et se fraya un chemin jusque dans le cabinet de Goga, pour lui demander s'il savait ce qui se passait sous son régime. Agité, Goga demanda s'il croyait que c'était sa faute, puis, s'il pouvait arranger une entrevue entre lui et Codreanu, afin que les deux mouvements nationalistes cessent de se combattre et de se détruire au profit de "l'adversaire commun" (*adversarul comun*). Selon ses propres dires, Sturdza s'enquit s'il pouvait communiquer à Codreanu que Goga souhaitait au plus vite le voir, ce que le président du Conseil confirma. Informé, Codreanu se déclara à son tour d'accord et ordonna à Sturdza d'organiser l'entrevue. Sturdza retourna alors à la présidence du Conseil pour proposer à Goga que la rencontre ait lieu à Tătărani, à 60 km de Bucarest, pour qu'elle reste secrète. Goga requit du temps de réflexion et suggéra le lendemain, 8 février, à Sturdza que l'entrevue eût lieu le soir même à 5 heures dans la maison de Gigurtu, laissant Sturdza avec l'impression amère qu'il se méfiait et craignait pour sa sécurité. Sturdza décrivait la suite en ces termes: "À 5 heures moins un quart, nous partons avec le capitaine du

---

acestor două partide va câștiga o libertate de mișcări care se va traduce prin multe voturi luate Guvernului [...] iar inactivitatea legionarilor, care dealtminteri va fi numai aparentă, nu va păgubi pe aceștia de nici un vot. În cele din urmă, cel care va pierde va fi tot Guvernul. Lipsa Gărzii de Fier de pe câmpul de luptă, în campania electorală va încuraja însă, poate pe Rege să meargă până la alegeri, și asta va fi, cu atât mai rău cu cât înfrângerea Guvernului e acum și mai sigură".

<sup>174</sup> Alexander L. Easterman, "500000 Jews Must Go", *Daily Herald*, n°6831 (6 janvier 1938), p. 1; "Minister Goga over de verhouding Roemenië-Nederland. 'Uw hulp aanvaarden wij gaarne'. Een speciaal interview". [Le ministre Goga à propos des relations entre la Roumanie et les Pays-Bas. "Nous recevons votre aide avec grand plaisir". Une interview spéciale], *De Telegraaf* (Amsterdam), n°17032 (16 janvier 1938), pp. 1-2.

<sup>175</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 366 (10 janvier 1938); Clark, *Sfîntă Tinerețe Legionară*, p. 181.

siège de la Légion à la maison de Gigurtu, à l'entrée de laquelle nous avons été reçus par deux agents de police. Un serviteur, peut-être lui aussi au service de Gavrilă Marinescu, nous a menés jusque dans la chambre où nous attendaient Goga et Gigurtu. Le capitaine et Goga se sont serré la main sans mot dire et sont passés seuls dans une pièce voisine. Gigurtu et moi avons attendu plus de deux heures, avalant des tasses de café et fumant cigarette sur cigarette. Gigurtu semblait sincèrement partager la joie et l'espoir que me causait la réconciliation attendue entre les deux dirigeants nationalistes. Quand, finalement, les portes se sont rouvertes, je n'ai eu besoin d'aucune explication : la réconciliation et l'entente se lisaient sur les visages de Codreanu et de Goga (et) dans la longue poignée de main qu'ils se sont donnée au moment du départ. En route vers le siège, brisant le silence et répondant à la question dont je ne voulais pas l'importuner, le capitaine m'a dit : 'Oui, bien sûr, nous sommes tombés d'accord'. L'entente s'était faite d'autant plus aisément que le capitaine ne voulait pas disposer du parti le plus puissant dans le futur parlement. C'était une situation qu'il évitait pour le moment et il était prêt à aider Goga à gagner (*la majorité?*, PHB) pour son gouvernement".<sup>176</sup>

Gigurtu se rappela les événements de la manière suivante : "Pour le rapprochement (*avec les légionnaires*, PHB), j'ai été chargé par Octavian Goga de prendre contact avec Corneliu Zelea Codreanu. Je suis entré en liaison avec Predeal et j'ai communiqué que Goga désirait se rapprocher de lui, en soulignant que les vues du gouvernement étaient les mêmes que les siennes en ce qui concernait l'Allemagne ... Ultérieurement ...

---

<sup>176</sup> Mihail R. Sturdza, *România și sfârșitul Europei. Amintiri din țara pierdută* [La Roumanie et la fin de l'Europe. Souvenirs d'un pays perdu], (Alba Iulia et Paris: Fronde, 1994), pp. 126-127: "La cinci fără un sfert plecăm cu Căpitanul de la sediul Legiunii spre casa lui Gigurtu, la poarta căruia am fost primiți de doi agenți de poliție. Un fecior, poate și el în serviciul lui Gavrilă Marinescu, ne-a condus până la camera unde ne așteptau Goga și cu Gigurtu. Căpitanul și Goga și-au strâns mâinile fără un cuvânt și au trecut pe urmă singuri într-o odaie vecină. Cu Gigurtu am așteptat mai bine de două ceasuri, înghițind cești de cafea și fumând țigări una după alta. Gigurtu părea a împărți sincer cu mine bucuria și nădejdea ce mi le pricinuia așteptata reîmpăcare între cei doi șefi naționaliști. Când, în sfârșit, ușile s-au deschis, nu am avut nevoie de nici o explicație ; împăcarea și înțelegerea le-am citit pe obrazul lui Codreanu și pe cel al lui Goga, în lunga strângere de mână ce și-au dat-o în momentul despărțirii. În drum spre sediu, întrerupând tăcerea și răspunzând întrebării cu care ne vroiam să-l tulbur, Căpitanul mi-a spus : 'Da, desigur, ne-am înțeles'. Înțelegerea se făcuse cu atât mai ușor cu cât Căpitanul nu vroia să fie partidul cel mai puternic în viitorul Parlament. Era o situație de care, pentru moment, se ferea și era gata să ajute pe Goga ca s-o câștige el pentru guvernul său".

Octavian Goga m'a annoncé que, pour des motifs de sécurité, il aurait l'entrevue avec Corneliu Zelea Codreanu dans ma résidence à Bucarest, rue Mussolini, n°36-38. Le soir du jour retenu, C. Z. Codreanu, accompagné du légionnaire Sturza (sic!), est venu chez moi et tout de suite après Octavian Goga est arrivé lui aussi et s'est entretenu plus d'une heure avec C. Z. Codreanu, seul à seul, pendant que moi et Sturza sommes restés dans une autre chambre. Lorsqu'il a pris congé, Octavian Goga m'a informé qu'il était tombé d'accord avec C. Z. Codreanu que les légionnaires ne participeraient plus aux élections, mais soutiendraient les candidats du parti national-chrétien".<sup>177</sup>

Ces deux récits posent un certain nombre de problèmes. Pour commencer, ils ne se corroborent pas complètement. Ceci résulte probablement du fait que chacun des narrateurs s'est attribué le rôle central d'intermédiaire entre Codreanu et Goga. Ce qui est important, c'est que, dans les deux récits, l'initiative part de Goga, même si, dans le récit de Sturdza, le légionnaire a déclenché l'action du président du Conseil. Dans les deux récits, l'action se déroule dans la maison bucarestoise de Gigurtu. La présence de deux agents de police dans les mémoires de Sturdza est suspecte, dans la mesure où, de ses propres dires, la rencontre devait rester secrète. La référence à Gavrilă Marinescu est d'autant plus invraisemblable qu'elle renvoie directement à l'entourage du roi. En ce qui concerne le déroulement et la conclusion des négociations entre Codreanu et Goga, les deux récits concordent grosso modo.

Sturdza évoque comme motivation de Goga le désir d'en finir avec la guerre fratricide qui ne profitait qu'à des tiers. Ceci suggère que le président du Conseil avait compris qu'il ne pouvait gagner les élections sans la Légion. Il se peut aussi qu'il ait pressenti que le roi voulait changer de régime politique<sup>178</sup> et que, par conséquent, les

---

<sup>177</sup> Cité d'après: Alexandru Gh. Savu, *Dictatura regală 1938-1940* [La dictature royale 1938-1940], (București: Editura politică, 1970), pp. 141-142: "Pentru a încerca această apropiere am fost însărcinat eu de Octavian Goga să iau legătură cu Corneliu Zelea Codreanu. Cu acesta am luat legătură la Predeal și i-am comunicat că Goga ar dori să facă o apropiere cu el, făcându-i cunoscut că vederile guvernului sînt aceleași cu ale lui de o apropiere de Germania... Ulterior... Octavian Goga mi-a făcut cunoscut că din motive de siguranță va avea o întrevedere cu Corneliu Zelea Codreanu în locuința mea din București, str. Mussolini, nr. 36-38. În seara zilei stabilite a sosit la mine acasă C. Z. Codreanu însoțit de legionarul Sturza (sic!) și imediat după aceștia a venit și Octavian Goga, care s-a întreținut timp de mai bine de o oră cu C. Z. Codreanu, singuri, în care timp eu cu Sturza am stat în altă cameră. La despărțire Octavian Goga mi-a comunicat că a căzut de acord cu C. Z. Codreanu ca legionarii să nu participe în alegeri și să susțină pe candidații partidului național-creștin".

<sup>178</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 376 (7 février 1938).

national-chrétiens devaient chercher des alliés pour rester au pouvoir. La décision de Codreanu par contre est difficile à comprendre. D'une part, le chef de la Légion avait le même 8 février exclu toute collaboration avec le gouvernement ("vous chercherez en vain notre main") et, de l'autre, il s'était trouvé dans une position de force: c'était le président du Conseil qui en avait appelé au chef de la Légion et non pas l'inverse. L'explication fournie par Sturdza paraît plutôt irrationnelle, à moins que Laski n'eût raison que les légionnaires attendaient la majorité de l'héritier du trône Mihai, c'est-à-dire le 25 octobre 1939. En tout cas, Codreanu avait visiblement une foi profonde en Goga, malgré les violences des jours précédents.

Si l'affirmation de Gigurtu que, pour ouvrir les discussions, il avait rassuré Codreanu que le gouvernement partageait ses vues sur l'Allemagne, correspond à la réalité, ceci était d'une gravité extrême. En effet, lors de son interview pour *Daily Herald*, Codreanu n'avait pas laissé l'ombre d'un doute sur la fermeté de ses intentions à l'égard de l'Axe et des alliances traditionnelles de la Roumanie (sans pourtant mentionner la Grande-Bretagne): "I maintain my recent declaration that when I come to power I shall make an alliance within 48 hours with Germany and Italy. That is my policy. I do not believe in the League; I do not believe in an alliance with France; I do not believe in a Little Entente; I do not believe in the Balkan Entente".<sup>179</sup>

### Le coup d'État de Carol II

Le roi, qui s'était toujours posé en défenseur des alliances traditionnelles de la Roumanie, avait cependant déjà abandonné Goga. En public, le monarque s'était montré confiant en janvier 1938 que son gouvernement gagnerait les élections.<sup>180</sup> Lors d'une entrevue le 25 janvier, Carol et Călinescu avaient même élaboré un plan d'action dans ce but.<sup>181</sup> Pourtant, rien ne permet d'affirmer que le roi était sincère. Son pari de décembre 1937 que le gouvernement Goga ne durerait longtemps et qu'il pourrait ensuite détrôner les partis<sup>182</sup> paraît plutôt prouver le contraire. Călinescu par contre allait non seulement afficher encore le 1<sup>er</sup> février la

<sup>179</sup> Alexander L. Easterman, "Rumania's 'Film Star' Hitler Reveals His Plans", *Daily Herald*, n°6832 (7 janvier 1938), p. 2.

<sup>180</sup> Alfred Rosenberg, journal, 29 janvier 1938:

<https://collections.ushmm.org/view/2001.62.14?page=195> (consulté le 13 juillet 2018).

<sup>181</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, pp. 368-370 (25 janvier 1938).

<sup>182</sup> Carol II, *Între datorie și pasiune*, p. 234 (2 novembre 1937 - 31 décembre 1937). Voir "La nomination du cabinet Goga".

certitude d'une victoire électorale du gouvernement,<sup>183</sup> mais la planifier encore le 7 février.<sup>184</sup> Pourtant, en parallèle, le roi et le ministre de l'Intérieur projetaient dès le 31 janvier un changement de régime, projet qui ne prenait nullement en compte la position de force dont aurait joui le parti national-chrétien en cas de victoire électorale, ce qui suggère que le changement de régime était prévu pour le cas d'une défaite du gouvernement aux élections ou de l'annulation de celles-ci.

Le roi et son ministre de l'Intérieur partaient de la conviction que les partis étaient tous en crise et ramollis, à l'exception de la Légion, qu'ils rejetaient pourtant comme alternative: "La seule force populaire et dynamique est la Garde de fer. Mais celle-ci a un caractère révolutionnaire. Son triomphe serait à coup sûr une catastrophe pour l'État".<sup>185</sup>

Carol et Călinescu continuaient par relever tous les maux qui, selon eux, émanaient des partis, pour conclure que la solution qui s'imposait était un changement de constitution. De celle-ci, ils ne voulaient garder que "les droits individuels et le régime parlementaire", parce que ces éléments leur semblaient être la saine essence de la constitution et que, en les conservant, "personne ne protester(ait)".<sup>186</sup> Ils esquissaient une série de changements: 1) un gouvernement restreint, qui répondrait au roi et non pas au parlement; 2) de grandes préfectures à larges moyens, "la décongestion" (*decongestionarea*) (sans doute des administrations centrales), des conseils communaux élus et des maires nommés;<sup>187</sup> 3) un parlement limité à 250 membres, un scrutin uninominal (une idée légionnaire), un sénat corporatiste et nommé. Carol et Călinescu étaient d'accord qu'il fallait suspendre les partis, de sorte que la couronne soit "le seul élément qui saille et qui s'impose".<sup>188</sup> Ils estimaient qu'il n'y aurait pas de réaction tant qu'il existerait une perspective de normalisation, même si on donnait l'impression d'une

---

<sup>183</sup> The National Archives, FO 371/22453 (R 901), p. 163: Reginald Hoare au Foreign Office, télégramme n°27, 1<sup>er</sup> février 1938.

<sup>184</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 375 (7 février 1938).

<sup>185</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, pp. 370-373 (31 janvier 1938): "Singura forță populară și dinamică este Garda de Fier. Dar aceasta are un caracter revoluționar. Triumful ei ar fi sigur o catastrofă pentru stat".

<sup>186</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, pp. 370-373 (31 janvier 1938): "Dacă se păstrează drepturile individuale și regimul parlamentar, nu va protesta nimeni".

<sup>187</sup> C'étaient là les principes de la loi administrative publiée le 14 août 1938: *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°187 (14 août 1938), pp. 3772-3832.

<sup>188</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, pp. 370-373 (31 janvier 1938): "singurul element care răsare și se impune".

dictature personnelle.<sup>189</sup> C'est pour cela que les deux hommes d'État convinrent qu'il fallait "aussitôt (*élaborer*, PHB) une nouvelle constitution bien esquissée, en secret. Mise à point. Puis (*nommer*, PHB) un gouvernement dirigé par une personnalité prestigieuse. Plébisciter la constitution et (*organiser*, PHB) des élections selon de nouveaux principes, en toute vitesse".<sup>190</sup>

Lorsque, suite aux événements dans le département d'Ilfov, Călinescu se rendit le 6 février chez l'homme de confiance du roi Urdăreanu, celui-ci lui glissa qu'il le tiendrait au courant, quoi qu'il arrivât. Călinescu comprit que Carol était en train de tramer un changement de régime.<sup>191</sup> Lors d'une entrevue le lendemain, 7 février, le roi demanda à Călinescu s'il fallait tenir les élections. Carol semblait inquiet que la cour de cassation n'invalide le décret de dissolution des assemblées législatives. Călinescu conseilla d'attendre le 25 février pour se prononcer sur l'organisation des élections. Les deux s'entretenaient alors sur la manière dont il fallait réaliser le changement de constitution. Selon le compte rendu de Călinescu: "Il me parle de la nécessité de changer de constitution et me demande quelle méthode j'emploierais. Il me dit qu'il a pensé à un gouvernement dirigé par des hommes de paille qui auraient le rang de ministres d'État, tandis que de jeunes gens feraient le vrai travail. Je réponds que, dans la situation actuelle et dans la mesure où les partis sont compromis, on ne pourrait éviter la Garde de fer. Au contraire, moi je recommande une formule sans les partis. La constitution [...] l'administration assurée par les militaires et ensuite un référendum. Je demande au roi s'il a une formule. Il me dit que non et que rien ne sera possible avant 10 jours".<sup>192</sup>

---

<sup>189</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, pp. 370-373 (31 janvier 1938): Ceci paraît être l'interprétation la plus plausible de la phrase tordue: "Reacțiunea nu ar fi dacă nu s-ar întrevede imediat o normalizare în viitor și dacă s-ar da impresia unei dictaturi personale".

<sup>190</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, pp. 370-373 (31 janvier 1938): "De aceea, imediat. Ocrotirea (*croirea?* PHB) unei noi constituții. Bine schițată, în taină. Pusă la punct. Apoi, un guvern sub o personalitate de prestigiu. Plebiscitarea constituției și alegeri pe baze noi, repede".

<sup>191</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 374 (6 février 1938).

<sup>192</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, pp. 374-375 (7 février 1938): "Îmi vorbește de nevoia de a schimba constituția și mă întreabă cum văd ca metodă. Îmi spune că s-a gândit odată la un guvern girat de oameni de suprafață ca miniștri de stat și având oameni tineri care să lucreze efectiv. Răspund că pe planul actual și al partidelor compromise nu se va putea împiedica Garda de Fier. Dimpotrivă, recomand o formulă în afară de partide. Constituție [...] administrația preluată de militari și apoi referendum. Întreb pe rege dacă are formula. Îmi spune nu și nu ar fi posibil înainte de 10 zile".

Le 7 février, Călinescu élaborait une série de propositions pour le changement du régime, propositions qui portaient surtout sur l'administration territoriale. Le même jour, Urdăreanu lui dévoila le plan d'action du roi, plan qui prévoyait 1) la nomination d'un gouvernement présidé par le patriarche de l'Église orthodoxe roumaine<sup>193</sup> et composé de tous les anciens présidents du Conseil, de Micescu, d'Antonescu, de Călinescu, ainsi que d'autres national-paysans et national-libéraux (Mihail Ghelmegeanu, Virgil Potârca, Ion Incuț et Mircea Canciov); 2) la création d'un conseil de la couronne; 3) une proclamation au pays; 4) la suspension des partis.

Le 8 février, à en croire Argetoianu, Călinescu donna sa démission pour motif que le gouvernement et le parti national-chrétien l'empêchaient de faire son travail et qu'il ne pouvait plus répondre des élections, mais suspendit cette démission sur les insistances d'Urdăreanu. Toujours selon Argetoianu, Călinescu s'était plaint des violences, y inclus celles antisémites, des national-chrétiens, de la désobéissance des gendarmes, dont la moitié seraient légionnaires, et même de Gavrilă Marinescu. Il avait déclaré qu'il devait trop se dédier à maintenir l'ordre pour pouvoir "se consacrer" (*a se consacra*) aux élections.<sup>194</sup> Comme il est peu probable que le ministre de l'Intérieur voulait faire de la sorte pression sur le roi, il faut conclure qu'il voulait se dissocier sur le plan interne et externe<sup>195</sup> du gouvernement avant les événements à venir et fournir les arguments nécessaires au souverain pour le changement de régime.

Finalement, l'après-midi du 9 février, de 3h15 à 6h30, Carol II, Armand Călinescu et l'ancien président national-libéral du Conseil Gheorghe Tătărescu préparaient le coup d'État<sup>196</sup> du lendemain, en commençant par établir la liste des ministres. Des colonels devaient être nommés préfets des départements, le roi devait adresser une proclamation

---

<sup>193</sup> Il est donc clair que le roi ne comptait pas offrir à Goga la présidence du futur gouvernement, contrairement à ce que présuma la diplomatie allemande: *Akten zur Deutschen Auswärtigen Politik*, pp. 210-213 (doc. 179): Auswärtiges Amt, circulaire, 9 mars 1938.

<sup>194</sup> Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, pp. 107-108 (8 février 1938).

<sup>195</sup> En effet, les diplomates eurent eux aussi vent de cette démission: Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 270-272 (doc. 114): Adrien Thierry à Yvon Delbos, 14 février 1938.

<sup>196</sup> C'est le terme (*lovitură de stat*) qu'utilisa Călinescu le même jour dans son journal. Selon Argetoianu, Carol II admit dès le 10 février qu'il s'était agi d'un coup d'État. En tout cas, le roi allait employer le terme deux ans et demi plus tard dans son journal: Călinescu, *Însemnări politice*, p. 377 (9 janvier 1938); Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, p. 126 (12 février 1938); Carol II, *Între datorie și pasiune*, p. 184 (8 juin 1940).

au pays, l'état de siège devait être décrété et les partis dissous.<sup>197</sup> Dans son journal, Călinescu ne précisa pas si le coup d'État résultait de l'entente entre Goga et Codreanu. Nombre d'auteurs l'ont admis, probablement parce que c'était la version officielle du roi.<sup>198</sup> Comme le changement de régime fut planifié avant le 8 février, cette entente n'était clairement pas la cause directe du coup d'État du roi.<sup>199</sup> Par contre, elle contribua probablement à précipiter celui-ci, tout comme d'autres facteurs, dont les interventions des ministres plénipotentiaires français et britannique,<sup>200</sup> le recours contre le décret de dissolution des assemblées législatives devant la cour de cassation, l'affaire Butenko<sup>201</sup> et la nomination, le 4 février 1938, d'un ministre des Affaires étrangères allemand plus agressif dans la personne de Joachim von Ribbentrop (1893-1946).<sup>202</sup>

Le matin du 10 février 1938, le 45<sup>e</sup> jour du cabinet Goga,<sup>203</sup> rien n'indiquait l'imminence d'un coup d'État. À Cluj, le comité administratif du parti national hongrois, formation politique de la minorité hongroise, se réunit à 10 heures pour délibérer du pacte électoral proposé par le gouvernement.<sup>204</sup> Probablement le même matin, à Bucarest, le conseil

<sup>197</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 377 (9 janvier 1938).

<sup>198</sup> *Akten zur Deutschen Auswärtigen Politik*, pp. 210-213 (doc. 179): Auswärtiges Amt, circulaire, 9 mars 1938.

<sup>199</sup> Haynes, "Reluctant Allies?", p. 124.

<sup>200</sup> Le ministre plénipotentiaire français attribua la chute du gouvernement Goga en premier lieu à son intervention et à celle de son homologue britannique auprès du président du Conseil. La volonté de Carol II de garder Micescu dans son nouveau gouvernement fait pourtant planer un doute sur cette interprétation: Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 270-272 (doc. 114): Adrien Thierry à Yvon Delbos, 14 février 1938.

<sup>201</sup> Fedor Butenko, le chargé d'affaires de la légation soviétique à Bucarest, fit le 6 février 1938 défection - comme il s'avérerait après la chute du gouvernement Goga, à l'Italie fasciste - offrant ainsi un prétexte à l'Union soviétique pour faire pression sur la Roumanie, pression qu'elle maintiendrait jusqu'en 1940: Hugh Ragsdale, "The Butenko Affair. Documents from Soviet-Romanian Relations in the Time of the Purges, Anschluss, and Munich", in *The Slavonic and East European Review*, n°4 (octobre 2001); Riccardo Maffei, "Fedor Butenko. One Man Against Bolshevism", in *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, n°3 (2010); Carol II, *Între datorie și pasiune*, p. 132 (29 mars 1940) ; p. 134 (2 avril 1940).

<sup>202</sup> Shapiro, "Prelude", p. 86.

<sup>203</sup> La population saxonne de Transylvanie se moqua de la courte durée du gouvernement (Cuza-)Goga en l'appelant "Ku' se, gou' se" [ils viennent, ils partent]. Nous remercions Paul Philippi pour l'information et Michael Astner pour la version écrite dans le dialecte d'Amnaș (all. Hamlesch).

<sup>204</sup> Serviciul Județean al Arhivelor Naționale Cluj, *Fond Partidul Maghiar din România* (966), dossier 1, ff. 315-319: procès-verbal de la séance du comité administratif du parti national hongrois, 10 février 1938. La *Volksgemeinschaft* [Communauté du peuple], la formation politique la plus importante de la minorité allemande de

des ministres tint séance et approuva un projet de décret qui permit aux membres des commissions intérimaires confirmées des chambres de Commerce et d'Industrie de participer aux élections du sénat.<sup>205</sup> La préparation et la manipulation des élections suivaient donc leur cours. Toujours le matin du 10 février, Carol II reçut Goga en audience. Au cours de celle-ci, le roi demanda au président du Conseil de reporter les élections. Tombé du ciel, Goga donna sa démission et refusa l'offre du roi de participer à un gouvernement d'union nationale. Toute l'après-midi, Carol II reçut alors les anciens présidents du Conseil, à part Barbu Știrbei (1872-1946) et Goga. En parallèle, Goga réunit le conseil des ministres, dont, le soir, il présenta la démission au roi, renouvelant en même temps son refus de participer au nouveau gouvernement.<sup>206</sup> Toujours le même après-midi, Urdăreanu prit contact avec les dirigeants des partis (à part Codreanu, Goga et les dirigeants des partis minoritaires).<sup>207</sup> Le seul dirigeant de parti dont le témoignage ait pu être repéré est Argetoianu, dont la version des faits est la suivante:

Urdăreanu l'envoya chercher alors qu'il se trouvait au cinéma afin de le mettre au courant du projet du roi et pour lui proposer un portefeuille dans le gouvernement qui devait succéder à celui, transitoire, du patriarche. Comme Argetoianu suggéra celui de ministre des Affaires étrangères, il dut apprendre que ce poste était réservé à Micescu, ce contre quoi il protesta énergiquement. Après avoir quitté

---

Roumanie, avait déjà ratifié un pacte électoral le 3 février: "Wahlvereinbarung der deutschen Volksgemeinschaft mit der Regierung Goga. Anerkennung unseres Deutschtums als geschlossene Volkspersönlichkeit. Die deutsche Volksgemeinschaft seine alleinberechtigte Vertretung", *Siebenbürgisch-Deutsches Tageblatt*, n°19435 (5 février 1938), p. 1; *idem*, *Deutsche Zeitung* (Cluj) (11 février 1938), p. 1.

<sup>205</sup> Serviciul Arhive naționale istorice centrale, Fond PCM. *Jurnale* (784), dossier 455/1938, f. 16: journal du conseil des ministres n°257 du 10 février 1938; cf. note 97. La presse ne fait état que d'une réunion plénière du conseil des ministres l'après-midi du 10 février. Pourtant, il serait logique que le conseil des ministres ait décidé la manipulation des élections avant que le roi ait demandé à Goga de les reporter: "La crise de gouvernement déclarée hier après-midi a été solutionnée au cours de la nuit. Le nouveau gouvernement, présidé par S. S. le Patriarche Miron Cristea, a prêté serment à 1h. du matin", *Le Moment*, n°891 (12 février 1938), p. 3.

<sup>206</sup> Călinescu, *Însemnări politice*, p. 377 (10 février 1938); Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, pp. 116-119 (11 février 1938); p. 126 (12 février 1938); p. 137 (18 février 1938); *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°33 bis (10 février 1938), p. 797; n°34 (11 février 1938), p. 802; "La crise de gouvernement déclarée hier après-midi a été solutionnée au cours de la nuit. Le nouveau gouvernement, présidé par S. S. le Patriarche Miron Cristea, a prêté serment à 1h. du matin", *Le Moment*, n°891 (12 février 1938), p. 3.

<sup>207</sup> Savu, *Dictatura regală*, p. 151.

Argetoianu, Urdăreanu l'appela à 9 heures du soir par téléphone pour lui demander s'il acceptait le ministère de l'Industrie, ce qu'Argetoianu affirme avoir fait mi-figue, mi-raisin. Urdăreanu lui demanda donc de venir deux heures et demie plus tard, à 11h30, au palais pour prêter serment. Argetoianu arriva le premier, devançant de cinq minutes le patriarche, qui, à sa venue, ignorait encore qui allait faire partie de son cabinet. Pendant ce temps, le roi consultait encore les dirigeants des partis,<sup>208</sup> les futurs ministres n'étant convoqués qu'au fur et à mesure qu'ils étaient approuvés, ce qui prit du temps avec les prétentions de chacun, de sorte que les membres du futur gouvernement n'étaient réunis qu'après minuit. Sous la pression de Vaida-Voevod et du national-paysan Gheorghe Mironescu (1874-1949), le roi renonça finalement à Micescu. Du gouvernement Goga, il ne garda que les ministres Călinescu et Antonescu, ainsi que le sous-secrétaire d'État Paul Teodorescu. Après la prestation de serment, le roi lut sa proclamation au peuple roumain, demandant aux ministres d'en commenter la forme, mais non pas le fond. Par la suite, le nouveau conseil des ministres approuva l'arrêt de toute activité politique et l'ajournement *sine die* des élections. L'élaboration d'un manifeste du gouvernement fut finalement abandonnée au patriarche et reportée au lendemain. Le conseil des ministres adopta encore la généralisation de l'état de siège, la nomination de militaires comme préfets de département, ainsi que la dissolution des conseils communaux et, toujours à en croire Argetoianu, accepta à contrecœur que les ministres fassent une déclaration de patrimoine. Le conseil des ministres prit fin à 3h30 du matin.<sup>209</sup>

Le roi avait ainsi gagné son pari et raflé la mise.<sup>210</sup> Avec le cabinet Goga, il avait nommé un gouvernement qui avait déstabilisé le pays et qui s'était décrédibilisé, ce qui lui avait permis de se poser en sauveur de la Roumanie et d'imposer un régime personnel avec l'approbation des

---

<sup>208</sup> Selon la presse, à l'arrivée d'Argetoianu, le roi avait auprès de lui Vaida-Voevod et Mironescu: "La crise de gouvernement déclarée hier après-midi a été solutionnée au cours de la nuit. Le nouveau gouvernement, présidé par S. S. le Patriarche Miron Cristea, a prêté serment à 1h. du matin", *Le Moment*, n°891 (12 février 1938), p. 3.

<sup>209</sup> Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, pp. 116-119 (11 février 1938); cf. Călinescu, *Însemnări politice*, p. 377 (10 février 1938); *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°33 bis (10 février 1938), p. 797 (démission de Goga, nomination de Miron Cristea); pp. 797-798 (nomination des ministres); n°34 (11 février 1938), p. 802 (réception des anciens présidents du Conseil); p. 802 (généralisation de l'état de siège); n°35 (12 février 1938), p. 834 (annulation des élections).

<sup>210</sup> Carol II, *Între datorie și pasiune*, p. 234 (2 novembre 1937 - 31 décembre 1937).

puissances démocratiques.<sup>211</sup> Il est possible que, comme le suggère Argetoianu, il avait même pris en compte “une victoire réelle ou au moins morale” de la Légion aux élections de mars pour arriver à sa fin.<sup>212</sup> La clef de son dessein avait été l’antisémitisme. Celui-ci se trouvait au cœur de la politique catastrophique du gouvernement Goga, y inclus de la bataille diplomatique à la Société des Nations, bataille que le roi avait, du moins en partie, prévu.<sup>213</sup> Il était aussi au centre du discours de la Légion qui servait d’épouvantail pour les puissances démocratiques et qui devint vraiment le rival le plus dangereux du gouvernement Goga. Il est possible que le roi n’ait pas anticipé la généralisation de l’antisémitisme lorsque, en évoquant le projet national-chrétien de révision de la citoyenneté roumaine, il l’avait appelé “peut-être un délestage utile en ce moment”.<sup>214</sup> Pourtant, par calcul politique, il s’en était fait le coresponsable. En effet, jusqu’à son coup d’État, le roi n’avait, par opportunisme, point refréné l’antisémitisme du gouvernement, à l’exception de l’épisode de l’interdiction, pour les Juifs, d’avoir des servantes chrétiennes. Au contraire, en argumentant face à Hoare qu’il fallait lutter contre la Légion et que le seul moyen de ce faire était d’adopter des éléments du programme de celle-ci, il avait insinué qu’il fallait laisser libre cours à cet antisémitisme.<sup>215</sup> En conséquence, après son coup d’État, il se trouvait face à un antisémitisme effréné, qu’il était obligé de gérer. À cet égard, la réflexion que le ministre plénipotentiaire français fit le 14 février 1938 dans un rapport rétrospectif était de mauvais augure pour le nouveau régime et, vu la proclamation de l’État national légionnaire le 14 septembre 1940,<sup>216</sup> porte à réflexion: “L’impression générale confirmait en effet que, loin d’enrayer les progrès de la Garde de Fer comme ils se l’étaient proposé, les nationaux-chrétiens (sic!) avaient provoqué une recrudescence antisémite dont l’effet ne pouvait être que de porter le Capitaine Codreanu au pouvoir à plus ou moins longue échéance”.<sup>217</sup>

---

<sup>211</sup> Schmitt, *Corneliu Zelea Codreanu*, p. 282.

<sup>212</sup> Argetoianu, *1 ianuarie - 30 iunie 1938*, pp. 104-105 (8 février 1938): “o victorie reală sau cel puțin una morală”.

<sup>213</sup> Carol II, *Între datorie și pasiune*, p. 235 (2 novembre 1937 - 31 décembre 1937).

<sup>214</sup> Carol II, *Între datorie și pasiune*, p. 235 (2 novembre 1937 - 31 décembre 1937): poate, “o aruncare de lest folositoare în acest moment”.

<sup>215</sup> Vago, *The Shadow*, p. 268 (doc. 69): Reginald Hoare au Foreign Office, 19 janvier 1938.

<sup>216</sup> *Monitorul Oficial* [Moniteur officiel], n°214 bis (14 septembre 1940), p. 5414.

<sup>217</sup> Iancu, *Les Juifs de Roumanie*, pp. 270-272 (doc. 114): Adrien Thierry à Yvon Delbos, 14 février 1938.